Communauté de communes de Hava'i

Actualisation du projet de développement économique

Rapport final

Mars 2025

Robert Picard – Directeur général
Larry Tchiou – Consultant senior

Sommaire

1. RESUME EXECUTIF 4

2. PREAMBULE 6

1.1. INTRODUCTION 6
1.1.1. LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAVA'I 6
1.2. CONTEXTE DE LA MISSION 7
1.2.1. PROJET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE 7
1.2.2. RAPPEL DE LA MISSION ET METHODOLOGIE 8

2. DIAGNOSTIC DU PROJET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE 12

2.1. SYNTHESE DU BILAN 12
2.2. BILAN DETAILLE PAR SECTEUR PRIORITAIRE 15
2.2.1. AGRICULTURE BIOLOGIQUE 15
2.2.2. PATRIMOINE CULTUREL 16
2.2.3. TOURISME NAUTIQUE 17
2.2.4. GOUVERNANCE 18

3. ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS 19

3.1. FACTEURS DE REUSSITES 19
3.2. PRINCIPAUX OBSTACLES RENCONTRES 19

4. PLAN D'ACTION STRATEGIQUE 2025-2030 21

4.1. SECTEURS PRIORITAIRES ET OBJECTIFS IDENTIFIES 21
4.1.1. AGRICULTURE BIOLOGIQUE 21
4.1.2. PATRIMOINE CULTUREL 21
4.1.3. TOURISME NAUTIQUE 21
4.1.4. AUTRES SECTEURS 21
4.2. EVALUATION DES OBJECTIFS 22
4.2.1. CRITERES D'EVALUATION 22
4.2.2. MATRICE D'EVALUATION 22
4.3. PLAN D'ACTION STRATEGIQUE 24
4.3.1. DETAILS DU PLAN D'ACTION 24
4.3.2. SYNTHESE DU PLAN D'ACTION STRATEGIQUE 32

5. RECOMMANDATIONS DE MISE EN ŒUVRE 34

5.1. ANALYSE JURIDIQUE 34
5.2. ORGANISATION ET ROLES 34
5.2.1. GOUVERNANCE 35
5.2.2. REPARTITION DES ROLES 36

5.2.3. ÉQUIPE OPERATIONNELLE DU POLE LOCAL DE DEVELOPPEMENT. 37
5.3. BUDGET ET FINANCEMENT 37
5.3.1. ANALYSE FINANCIERE 37
5.3.2. PISTES POTENTIELLES DE FINANCEMENT 38
5.4. MODALITES ENVISAGEES 39

6. ANNEXES 40

6.1. ANNEXE 1 – BILAN D'AVANCEMENT DES ACTIONS INSCRITES AU PDE DE 2016 40
6.2. ANNEXE 2 – LISTE DES ORGANISATIONS ET PARTICIPANTS AUX CONSULTATIONS 43
6.3. ANNEXES 3 – FICHES DE POSTES POUR LE POLE LOCAL DE DEVELOPPEMENT DE LA CCH 44
RESPONSABLE – POLE LOCAL DE DEVELOPPEMENT – PROJET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE 44
CHARGE(E) DE MISSION – POLE LOCAL DE DEVELOPPEMENT – PROJET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE 45
6.4. ANNEXE 4 – LISTE DE FORMATIONS 46
6.5. ANNEXE 5 – BUDGET DE FONCTIONNEMENT PREVISIONNEL DU POLE LOCAL DE DEVELOPPEMENT 47
6.6. ANNEXE 6 – LISTE DES DOCUMENTS ET REFERENCES 48

1. Résumé exécutif

La Communauté de communes de Hava'i (CCH) regroupe six communes des Îles-sous-le-Vent (Huahine, Maupiti, Taha'a, Taputapuatea, Tumaraa et Uturoa) avec 25 249 habitants (+1,6% depuis 2017). Elle constitue un espace de solidarité territoriale pour le développement économique commun.

Compétences statutaires et évolution juridique

La CCH dispose statutairement de trois compétences obligatoires (patrimoine historique, tourisme nautique, agriculture biologique), inappliquées jusqu'à présent pour des raisons juridiques, et trois compétences optionnelles (déchets, animaux errants, transport inter-îles).

En janvier 2023, l'Assemblée de Polynésie française a adopté deux lois du Pays permettant la délégation de compétences du Pays vers les communes/EPCI (article 48 de la loi organique), et la mutualisation d'équipements et services publics (article 55).

Ces mécanismes, encadrés par conventions, requièrent l'accord explicite des assemblées délibérantes et le transfert des moyens nécessaires, ouvrant ainsi la voie à l'activation effective des compétences obligatoires de la CCH.

Projet de développement économique

En 2014, le Pays a mandaté la CCH pour élaborer un projet de développement économique commun. La CCH a répondu à cette demande en approuvant en juin 2016 un plan ambitieux structuré autour de 8 objectifs stratégiques, 25 objectifs opérationnels et 61 actions réparties entre gouvernance, agriculture raisonnée et biologique, patrimoine historique et tourisme nautique (le PDE). Malgré sa soumission dans les délais impartis et les multiples relances, ce projet n'a reçu aucune réponse officielle du Pays.

Huit ans après et suite aux bouleversements économiques et sociaux dûs à la crise sanitaire de 2020-2022, la CCH reconnaît la nécessité d'actualiser son PDE. Les objectifs fondamentaux demeurent : développer l'économie locale et le tourisme, renforcer l'attractivité des Raromatai en valorisant leur patrimoine, promouvoir l'agriculture biologique et les activités nautiques, et créer de nouveaux secteurs d'activité générateurs d'emplois.

Malgré plusieurs limites rencontrées notamment une difficulté d'accès aux données quand celles-ci existent, la mission d'actualisation du projet de développement économique a permis de réaliser un état des lieux comparatif entre les objectifs fixés par le PDE de 2016 et les avancées constatées. Si le bilan montre des progrès significatifs (structuration des filières biologiques, développement d'infrastructures nautiques), ce qui démontrent le potentiel territorial, trois défis majeurs ont limité les avancées : la coordination entre acteurs publics et privés, la sécurisation de financements stables, et une meilleure adhésion locale pour assurer la pérennité des initiatives.

Au total, l'état des lieux, les consultations, et l'analyse des documents de politique sectorielle du Pays ont permis de dégager une nouvelle stratégie ainsi que d'établir un plan d'action pour la période 2025-2030. 16 actions prioritaires ont ainsi été identifiées, relevant du développement touristique et culturel, de l'agriculture durable, du tourisme nautique et maritime, de l'aquaculture et de la pêche durable, de la transition écologique, et du social.

Recommandations de mise en œuvre

Pour initié le nouveau projet de développement économique, il est recommandé à la CCH est de se positionner comme chef d'orchestre et d'être le lien privilégié entre les différents acteurs. Ce rôle central permettra une coordination efficace entre les actions, les porteurs respectifs, et l'ensemble des parties prenantes impliquées dans ces initiatives (secteurs public, privé, associatif et citoyen).

Du point de vue de la gouvernance, seront constitués un comité de pilotage réunissant les membres du gouvernement et les élus de la CCH, ainsi q'un comité technique réunissant les directions des services et institutions concernées. Enfin, la constitution d'un Pôle local de développement (PLD) au sein même de la CCH, avec une équipe experte en gestion de projet et coordination multipartite, aura la responsabilité opérationnelle du pilotage du PDE.

2. Préambule

1.1. Introduction

1.1.1. La Communauté de communes de Hava'i

La Communauté de communes de Hava'i (CCH) a été créée par arrêté n°HC 1712 SASISLV du 30 décembre 2011, et regroupe ainsi depuis le 21 décembre 2015 (arrêté n°1784 DIRAJ/BAJC) six communes des Îles-sous-le-Vent : Tumaraa, Taputapuatea, Uturoa, Huahine, Tahaa et Maupiti.

Elle compte 25 249 habitants au dernier recensement de 2022, soit 405 habitants de plus par rapport au recensement de 2017 (+1,6%).

L'objet de la CCH, comme décrit dans son arrêté initial, est :

- D'associer les communes membres au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement économique et d'aménagement de l'espace ;
- De mettre en oeuvre de façon coordonnée les infrastructures et les équipements collectifs que son conseil jugerait nécessaires, de gérer les services communs qui s'avéreraient utiles à l'exercice des compétences qui lui sont dévolues.

Les statuts de la CCH prévoient trois compétences obligatoires :

- La valorisation du patrimoine historique ;
- Le développement du nautisme et du tourisme nautique ;
- Le développement de l'agricole biologique.

Auxquelles viennent s'ajouter trois compétences optionnelles :

- La gestion de la collecte et du traitement des déchets ménagers ;
- La gestion des animaux errants et/ou dangereux ;
- La gestion du transport inter-îles.

Conformément à l'article L 5214-16 du CGCT dans sa version applicable en Polynésie française au moment de la création et de l'extension de la communauté de communes Hava'i, la CCH avait vocation à gérer des compétences économiques sous réserve des compétences du Pays et dans le respect des dispositions du II de l'article 43 de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004.

Bien que les statuts de la CCH prévoient expressément depuis sa création trois compétences obligatoires revêtant un intérêt communautaire spécifique, des questions juridiques ont jusqu'à ce jour empêché la CCH d'exercer ces compétences.

Le 17 janvier 2023, l'Assemblée de Polynésie française a voté à l'unanimité deux lois du pays fixant les principes généraux de mise en œuvre des articles 48 et 55 de la loi organique modifiée n°2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française.

L'article 48 permet au Pays de déléguer aux maires et aux présidents des EPCI la compétence pour prendre les mesures individuelles d'application des règles qu'elle édicte. Quant à l'article 55, il permet au Pays de confier au communes, établissements communaux ou EPCI la réalisation d'équipements collectifs ou la gestion de services publics et, réciproquement, aux communes ou à leurs groupements de confier l'exécution de ces mêmes missions au Pays.

Les LP prévoient que les délégations de compétences sont formalisées par voie de convention entre le Pays et l'institution communale.

Pour l'article 48, deux conditions s'imposent : en premier lieu, les conseils municipaux des communes concernées ou les assemblées délibérantes des EPCI intéressés doivent donner leur accord ; et en second lieu, un transfert des moyens financiers nécessaires à l'exercice des compétences déléguées doit accompagner ces délégations.

Pour l'article 55, les conventions, qui constituent des mandats au sens du code civil, prévoient le concours financier du Pays aux charges supportées par les communes (ou groupements) et prévoient d'autant la participation financière des communes (ou groupements) aux charges supportées par le Pays. Le mandataire devant disposer des moyens financiers, humains et matériels adéquats pour exécuter les missions confiées.

1.2. Contexte de la mission

1.2.1. Projet de développement économique

L'arrêté n° 1765 CM du 27 novembre 2014 modifié a confié « aux communes de Huahine, Maupiti, Taha'a, Taputapuatea, Tumaraa et Uturoa » le soin d'élaborer un projet de développement économique en application des dispositions de l'article 1er de la LP n° 2010-12 du 25 août 2016. Malgré la réalisation d'un rapport de développement économique par la CCH dans les délais impartis, soit avant le 15 juillet 2016, aucun retour de la part du Pays n'a été reçu. Les multiples sollicitations de la CCH auprès des services du Pays et de l'Etat sont restées, jusqu'à ce jour, sans suite.

La CCH a approuvé, par délibération n°39/CCH/16 du 27 juin 2016, un rapport définissant le projet de développement économique comprenant 8 objectifs stratégiques déclinés en 25 objectifs opérationnels et en 61 actions détaillées de la manière suivante :

- 6 actions relevant de l'axe « gouvernance » ;
- 16 actions pour la thématique « agriculture raisonnée et biologique » ;
- 15 actions relevant de l'axe « patrimoine historique » ;
- 24 actions rattachées à la thématique « tourisme nautique » ;

Thématique / Objectifs opérationnels	Somme
Agriculture	**16**
0S5 - Organiser les filières de l'agriculture raisonnée et biologique, hors élevage	8
0S6 - Développer les débouchés des filières de l'agriculture raisonnée et biologique, hors élevage	8
Gouvernance	**6**
OSA - Clarifier les rôles de la CCH et du Pays	1
OSB - Renforcer l'organisation de la CCH	5
Patrimoine historique	**15**
0S3 - Faire du patrimoine historique un levier du tourisme	8
0S4 - Valoriser et promouvoir l'histoire et la culture locales	7
Tourisme nautique	**24**
OS1- Augmenter le revenu lié au tourisme nautique en offrant aux touristes nautiques des activités et des contenus touristiques	15
OS2 - Augmenter le nombre de touristes nautiques	9
Total	**61**

Objectifs stratégiques du projet de développement économique, approuvé le 27 juin 2016

Le Pays a intégré certaines des actions proposées par CCH dans son schéma général d'aménagement (SAGE), adopté par loi du pays n° 2020-10 LP/APF du 6 juillet 2020.

Huit ans après la publication du premier premier projet de développement économique (PDE), et suite notamment à la crise sanitaire et économique majeure à laquelle a fait face la Polynésie française entre 2020 et 2022, la CCH constate que les nouveaux enjeux nécessitent la révision de ses ambitions et de sa stratégie en matière de développement économique.

L'évolution règlementaire récente offre aujourd'hui à la CCH le cadre juridique pour faire la demande de transfert et/ou partage de compétence au Pays, et ainsi d'exercer pleinement les compétences inscrites dans ses statuts.

C'est ainsi qu'elle a souhaité être accompagnée d'un partenaire qualifié et expérimenté, capable de piloter au mieux cette démarche d'actualisation du PDE, sa mise en œuvre et de soutenir la démarche de transfert de compétences.

Pour rappel, les objectifs poursuivis par le PDE inclus :

- Accompagner le développement économique et touristique des communes membres de la CCH ;
- Développer l'attractivité économique des Raromatai, notamment en insistant sur sa différenciation par rapport aux Îles-du-vent ;
- Valoriser et préserver son patrimoine historique, culturel et naturel unique dans le triangle Polynésien ;
- Promouvoir tout particulièrement les filières liées à l'agriculture biologique et à la navigation de plaisance, sports et loisirs nautiques ;
- Développer de nouveaux secteurs porteurs, participant ainsi directement à la création d'activité et d'emplois nouveaux sur son territoire.

CALIA Conseil a ainsi été mandaté par la CCH, pour réaliser l'actualisation de son projet de développement économique, une mission incluant :

- L'état des lieux comparatif en termes de développement économique entre la situation actuelle et la stratégie et le plan d'action élaboré en 2016 ;
- L'élaboration d'une nouvelle stratégie de développement économique, tenant tout particulièrement compte des dernières tendances mondiales ainsi que des priorités de la CCH, à savoir la valorisation du patrimoine historique, la promotion des filières liées à l'agriculture biologique et le développement de la navigation de plaisance, sports et loisirs nautiques ;
- La définition et l'accompagnement pour mise en œuvre opérationnelle incluant un plan d'action détaillé, des mesures concrètes et réalisables ainsi qu'un échéancier avec responsabilités définies ;
- La présentation aux instances du Pays afin d'appuyer le transfert de compétences et les moyens nécessaires à la mise en œuvre du PDE ainsi actualisé.

1.2.2. Rappel de la mission et méthodologie

La mission confiée au cabinet se déroule en deux phases :

- **Phase 1 : Diagnostic et élaboration de la stratégie**

La première phase de la mission a porté sur la réalisation d'un état des lieux comparatif et l'élaboration d'une nouvelle stratégie de développement économique avec son plan d'action. Cette phase, qui a duré 12 mois, a inclus trois étapes :

- **Étape 1 : Collecte et revue documentaire**

Afin de préparer l'étude et l'analyse, le cabinet a réalisé une collecte documentaire, entrant directement en contact avec les services et institutions concernées quand cela était nécessaire. Si les documents sectoriels stratégiques à l'échelle de la Polynésie française sont bien disponibles, les données spécifiques aux Îles-sous-le-vent sont toutefois limitées voire souvent inexistants. Aussi, il est important de mentionner l'absence de coopération de la part de quelques services et institutions publiques incontournables dans le cadre de l'étude, ce qui malgré de nombreuses relances, a grandement limité l'accès aux informations officielles relatives à certaines des actions inscrites au PDE.

Ainsi, les principales études et autres documents pertinents pour le projet de développement économique de la CCH qui ont été couverts par notre analyse incluent notamment :

- Le Schéma d'aménagement général de la Polynésie française (SAGE) réalisé par le Pays en 2020 ;
- Le tourisme, tels les derniers chiffres de la fréquentation touristique de l'Institut de la statistique de Polynésie française (ISPF) et les dernières tendances via l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM) et la nouvelle stratégie de développement du touristique du GIE Tahiti Tourisme « Fāri'ira'a Manihini 2027 » (FM27) ;
- La valorisation du patrimoine, tel le dernier recensement du patrimoine et sites touristiques par la Direction de la culture et du patrimoine (DCP) et le Service du tourisme (SDT) ;
- La promotion des filières économique dans le domaine de l'agriculture biologique, tels le schéma directeur de l'agriculture 2021-2030, les résultats du recensement général de l'agriculture lancé par l'ISPF et la Direction de l'agriculture (DAG) ;
- Le développement du nautisme et de la filière nautique, tel le rapport publié en 2024 par le Cluster Maritime de Polynésie française « L'Économie maritime en Polynésie française » ;
- Mais également, l'aquaculture avec le schéma directeur de l'aquaculture réalisé par la Direction des ressources marines (DRM) ;
- Le Plan Climat de la Polynésie française 2030 réalisé par le Service des énergies (SDE) ; et
- La Stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française réalisé par la Délégation à la recherche.

Voir la liste des références et documents consultés en Annexe 6.

- **Etape 2 : Consultations des parties-prenantes**

Suite à une première analyse documentaire, des ateliers thématique et consultations individuelles avec élus de la CCH, et les parties-prenantes publiques et privées ayant répondu positivement à l'invitation, ont été réalisées.

En particulier, il s'agissait de réaliser :

- L'état des lieux de la situation actuelle pour évaluer si les objectifs du projet de développement économique de 2016 ont été réalisées ;
- L'identification des écarts éventuels par rapport aux prévisionnelles ;
- Une analyse des facteurs de réussite, les « success story » et les obstacles rencontrés par les acteurs ;
- Une évaluation de l'évolution du contexte local et international pouvant influencer la stratégie de la CCH.

Ainsi, les échanges autours des thématiques prioritaires que sont le tourisme, le patrimoine historique et culturel, l'agriculture bio et le nautique, ont été complétés par des discussions portant sur des secteurs porteurs inscrits dans la stratégie de développement du Pays, tel l'aquaculture, les énergies

renouvelables ou l'environnement. Ces consultations ont été réalisé en présentiel quant cela était possible, et à distance par visioconférence ou téléphone quand cela ne l'était pas.

Elles ont sollicité la participation d'un large panel de services publics et acteurs privés – voir la liste complète des organisations et personnes consultées en Annexe 2.

- **Étape 3 : Analyse et élaboration de la stratégie et du plan d'action**

Une analyse détaillée de l'ensemble des données obtenues, via la documentation collectée et les consultations réalisées, a permis de dégager différentes orientations stratégiques. Ceux-ci ont fait l'objet d'une présentation en conseil communautaire en décembre 2024, le scénario stratégique ainsi que le plan d'action validés sont présentés plus par la suite.

Le plan d'action comprend une liste priorisée de mesures concrètes et réalistes, avec pour chaque action une échéance et un responsable. Les indicateurs de suivi et d'évaluation proposés permettront de mesurer les progrès réalisés dans le temps.

Enfin, pour s'assurer du transfert de compétences et de la bonne mise en œuvre de cette stratégie, une analyse des moyens financiers, matériels et humains, et des compétences techniques nécessaires a été réalisé.

Au total, l'ensemble de ces données, consultations et analyses de la Phase 1 permet de dessiner un projet de développement économique réactualisé et adapté aux évolutions de la CCH et prenant en compte les contextes internes et externes.

Le présent rapport synthétise l'ensemble de ces analyses, et un document de présentation associé a été élaboré en vu de la communication interne (en bureau et conseil communautaire) et externe (au gouvernement).

- **Phase 2 : Accompagnement à la présentation et négociations avec le Pays**

Une fois le rapport validé par la CCH, la Phase 1 d'étude préalable débouchera sur une Phase 2 axée sur le démarrage du projet de développement économique, dont l'accompagnement de la commune par les équipes de CALIA s'effectue en deux étapes :

- **Étape 1 : Préparation et présentation au Pays**

La CCH sollicitera une réunion de présentation au Pays. Une fois celle-ci confirmée, et conscient du rôle critique de la présentation qui sera faite au gouvernement et afin de préparer cette dernière au mieux, une réunion de préparation sera conduite avec la CCH qui permettra de définir précisément l'ordre du jour, les intervenants et la stratégie de présentation aux instances du Pays.

L'entretiens avec les plus hautes instances du Pays sera une étape cruciale et permettra de dessiner les contours de la convention CCH-Pays qui encadrera le transfert de compétence, et les ressources et autres moyens qui seront alloués par le Pays pour la reprise ou le partage des compétences de développement économique sur son territoire de la CCH.

- **Étape 2 : Accompagnement à la négociation avec le Pays**

Suite à la présentation au Pays, des réunions de travail seront organisés avec les différents Ministères et Services concernes (notamment économie et finances, tourisme, culture, agriculture, aquaculture et environnement) pour négocier les détails des conditions financières, techniques et humaines du transfert/partage de compétence, et préparer la rédaction de la convention CCH-Pays.

Nous nous attacherons à justifier et argumenter le plus précisément possible les besoins de la CCH afin d'obtenir des conditions favorables garantissant les meilleures chances de réussite au projet de développement économique de la CCH.

2. Diagnostic du projet de développement économique

2.1. Synthèse du bilan

Le projet de développement économique de la CCH élaboré en 2016 (PDE) a constitué une feuille de route ambitieuse visant à dynamiser le développement économique et social du territoire. Il s'articule autour de trois axes majeurs : le développement de l'agriculture biologique, la valorisation du patrimoine culturel, et le renforcement du secteur du tourisme nautique.

Agriculture : objectifs et actions
0S5 - Organiser les filières de l'agriculture raisonnée et biologique, hors élevage
Accompagner la structuration de la filière d'amont en aval
Créer trois GDA thématiques RAROMATAI avec des animateurs dédiés et en partie financés par les agriculteurs dans le cadre des KAI HOTU RAU (fruits, coco, légumes)
Développer les fonctions de l'agrégateur KAI HOTU RAU en vue d'élargir ses compétences et interventions en support technique à la production, à l'achat d'intrants et de semences
Monter un partenariat avec Kai Hotu Rau et créer les Kai Hotu Rau locaux à Raiatea, Tahaa et Huahine
confier les structures aux meilleurs professionnels possibles
créer un gouvernance adaptée le cas échéant en séparant l'infrastructure et l'exploitation
recherche de professionnels de la transformation pour piloter les outils via appel à projets et si carence via SEM
Se doter d'une stratégie agricole au niveau de la CCH et des moyens nécessaires à sa mise en oeuvre
créer un label Agriculture raisonnée RAROMATAI
réaliser le Schéma Agricole des RAROMATAI (SAR)
viabiliser et valoriser le foncier via un service de médiation foncière
0S6 - Développer les débouchés des filières de l'agriculture raisonnée et biologique, hors élevage
caractériser les marchés de consommation finale incluant Bora-Bora
Estimer les achats en les qualifiant par gamme donc par qualité et par conditionnement
Faire une étude des différents marchés agricoles (consommation domestique, cantines scolaires, restaurants et snacks, hôtels et restaurants de luxe) pour les produits de l'agriculture animale comme végétale (cette étude complèterait les travaux réalisés sur l'usine d'amylacées)
favoriser l'accès aux marchés des productions agricoles
créer via KAI HOTU RAU un service de collecte des denrées agricoles
se doter des moyens de transports de denrées agricoles adéquats, soit par partenariat avec armateur existant soit par l'aquisition de moyens de transports maritimes propres
généraliser la filière engrais local
Augmenter les capacités du centre de compostage de RAIATEA
Créer un centre de compostage secondaire à HUAHINE (par duplication du système de RAIATEA)
Etudier la possibilité économique et financière, et la faisabilité technique, de créer des centres de compostage secondaires à TAHAA et MAUPITI
se doter de capacités de transformation adaptées dans les filières végétales
Créer un petit agropole à RAIATEA doté d'outils pour la transformation des tubercules, fruits et légumes, telle que l'usine d'amylacées en prévision

Objectifs et plan d'action pour le volet agriculture biologique du PDE

Patrimoine historique : objectifs et actions
OS3 - Faire du patrimoine historique un levier du tourisme
améliorer l'entretien et la signalisation sur les sites existants
créer au sein de la CC HAVAI un service des sites historiques et patrimoniaux
développer les activités autour du patrimoine historique et culturel des communes de la CCH
créer les accès et aménagements autour des nouveaux sites historiques
créer les outils de promotions des sites historiques
Créer un comité de sélection des sites historiques
Ecrire l'histoire des sites historiques
entretenir les sites historiques
former des guides locaux
identifier tous les sites historiques remarquables dans chacune des Iles
OS4 - Valoriser et promouvoir l'histoire et la culture locales
(re)développer une gastronomie ISV
créer une association dans le cadre de l'agropole de gastronomie Raromataï qui rassemble des "maman", des chefs de restaurants de Bora Bora et des agriculteurs pour (re)développer des recettes RAROMATAI à partir de produits locaux.
Accompagner le développement des associations (danse, chant, artisanat traditionnel,...) dans le cadre de la maison de la culture
créer un calendrier annuel d'évènements et d'animations avec toutes les structures des ISV
Organiser le soutien à la gestion des associations, la mutualisation des moyens (notamment humains), dans une politique de contractualisation moyen
Assurer la promotion permanente des RAROMATAI dans le tourisme polynésien
créer liens avec hotels de BORA-BORA et avec Tahiti Tourisme
organiser la filière culture et patrimoine
créer une maison de la culture CCH pour piloter la politique de valorisation du patrimoine et mutualiser les moyens
valoriser le passé et la culture RAROMATAI
Ecrire un ou plusieurs ouvrages sur les RAROMATAI
organiser le recueil des savoirs des anciens sur l'historie des RAROMATAI, les migrations, les savoirs faire et mode de vie

Objectifs et plan d'action pour le volet patrimoine historique du PDE

Tourisme nautique : objectifs et actions
OS1 - Augmenter le revenu lié au tourisme nautique en offrant aux touristes nautiques des activités et des contenus touristiques
Améliorer l'animation et le pilotage touristique CCH
créer un outil d'agrégation des activités touristiques à l'échelle de la CCH ou des Iles Sous le Vent
Etudier l'opportunité de la création d'un outil d'agrégation des activités touristiques (dont charters) en sus du site internet avec fonctions de promotion, commercialisation, appui à la formation et à la professionnalisation, gestion, certification
développer l'agro tourisme dans les zones de mouillage
accompagner les opérateurs
créer le concept de tourisme à la ferme
faire adhérer les opérateurs à un réseau Pays
former les opérateurs
identifier les fermes pouvant basculer dans l'agro tourisme
développer les activités de randonnées pédestres et cyclistes
entretenir les sentiers de randonnées
Ouvrir et baliser de nouveaux sentiers de randonnées, ouvrir des pistes cyclabes
promouvoir et flécher les sentiers de randonnées
développer les activités de restauration (snacks, bars,...), de commerce, de vente d'artisanat et de souvenirs locaux et de services (relais postaux) aux abords des zones de tourisme nautique
accompagner les projets et les financer grâce au fond d'investissement touristique
créer un outil mutualisé de gestion des entreprises et des achats au sein de l'agrégateur touristique
identifier des zones et des activités adéquates
procéder à des appels à projets
viabiliser de l'immobilier en faveur du commerce et de la restauration
OS2 - Augmenter le nombre de touristes nautiques
Améliorer la gamme de services logistiques liées au tourisme nautique (eau, déchets) par la création d'un service commun d'avitaillement eau et de traitement déchets dans chaque Ile
Améliorer le service d'assainissement des eaux et huiles usées produites par les touristes nautiques
Etudier la faisabilité d'un service unique et commun à toute la CC HAVAI
Faire un état des lieux de la pratique actuelle sur chaque site
Optimiser l'offre de service d'entretien et de réparation des voiliers en créant un nouveau site de carénage à Raiatea
augmenter la capacité d'accueil des touristes nautiques en développant le nombre de places
Augmenter le nombre de zones de mouillage aménagées pour les voiliers de tourisme et sédentaires
augmenter les places en marina à RAIATEA (préciser où)
créer au moins 1 marina supplémentaire d'ici 2020 à HUAHINE ou MAUPITI
réaménager ou aménager des sites d'accueil dans les 4 îles concernées (action en cours via le Pays, projet porté par CCISM)
optimiser la gestion du port d'Uturoa et des marinas
étudier un nouvel outil de gestion du port d'Uturoa et des marinas

Objectifs et plan d'action pour le volet tourisme nautique du PDE

Ces priorités étaient soutenues par une volonté de structurer et d'améliorer la gouvernance locale pour coordonner efficacement les projets et initiatives.

Gouvernance : objectifs et actions
OSA - Clarifier les rôles de la CCH et du Pays
créer un outil de concertation, d'échange, de mise en œuvre et d'évaluation de politique publique commun
créer un Pole Local de Développement CCH avec le gouvernenement, la CCH et les soci- professionnels incluant le tourisme nautique, l'agricutlure, et le patrimoine historique
OSB - Renforcer l'organisation de la CCH
créer un fonds d'investissement touristique
Etude de la création d'un fonds d'appui aux projets touristiques issu de la recette touristique nouvelle
créer une recette nouvelle CCH issue du tourisme nautique
Doter l'outil unique de pilotage de la capacité juridique et technique de percevoir la recette
Etude de la création d'une taxe de mouillage CCH commune aux iles de la CCH ou aux Iles sous le Vent et gérée par l'opérateur unique
doter la CCH de moyens d'intervention au service de sa feuille de route
créer un outil unique de pilotage de la gestion des différents sites qui pilotera et accompagnera les différents gestionnaires (privés) locaux dans leurs activités de gestion et d'aimation des sites
organigramme de la CCH et recrutements : Pôle tourisme avec agrégateur tourisme, Pôle Agriculture et maison de la culture

Objectifs et plan d'action pour le volet gouvernance du PDE

Afin d'actualiser le projet de développement économique établit en 2016, nous avons tant bien que mal pu dresser un premier bilan des actions avec les différentes parties-prenantes concernés. Il s'agissait d'évaluer les avancées réalisées dans chacun de ces secteurs, le cas échéant, d'identifier les écarts entre les objectifs initiaux et les réalisations effectives, et de poser les bases d'une réflexion pour une nouvelle dynamique à inscrire dans le PDE actualisé. Voir en détail l'état d'avancement des actions du PDE en Annexe 1.

Cette section présente une synthèse du bilan ainsi effectué.

Agriculture biologique

- Avancées notables :
  - Filière biologique : Création et développement du label SPG Bio Fetia avec des antennes locales à Huahine, Tahaa et Bora Bora.
  - Compostage : Mise en place d'une plateforme opérationnelle à Raiatea grâce aux financements INTEGRE et PROTEGE.
  - Transformation agricole : Ateliers relais créés à Raiatea, Tahaa et Maupiti, mais seuls ceux de Raiatea sont fonctionnels.

- Principaux écarts constatés :
  - Centres de compostage secondaires à Tahaa et Maupiti non opérationnels.
  - Adoption limitée des ateliers relais sur les îles secondaires.
  - Délais de paiement problématiques sur la marketplace.

Tourisme nautique

- Avancées notables :

- Infrastructures : Installation de 20 mouillages et extension de la marina de Uturoa (+60 places). Gestion déléguée prévue pour 2025.
- Formation : Décentralisation de programmes pour pilotes, capitaines et hôtesses.
- Environnement : Collecte des huiles usagées (DIREN) et tarification en cours pour le pompage des eaux usées à Uturoa.

◆ Principaux écarts constatés :
- Retards dans les marinas de Huahine et Maupiti.
- Absence de services structurés pour le ravitaillement et les déchets nautiques.
- Adoption limitée du concept "Plaisance Responsable".

Patrimoine culturel

◆ Avancées notables :
- Aménagements : Valorisation de Taputapuatea (UNESCO) et Fa'aroa.
- Promotion culturelle : Création d'outils spécifiques pour partager l'histoire de Taputapuatea.

◆ Principaux écarts constatés :
- Formation insuffisante des guides locaux.
- Retards dans la mise en place d'une maison de la culture et d'un calendrier annuel d'événements.
- Faible valorisation des sites secondaires.

Gouvernance

◆ Avancée notable :
- Études réalisées pour un Pôle Local de Développement (PLD) et une taxe de mouillage commune.

◆ Principaux écarts constatés :
- PLD et outils de financement non concrétisés.
- Organisation interne et gestion des sites toujours en attente de mise en œuvre.

Le bilan réalisé du projet de développement économique révèle des avancées notables, mais également un nombre de lacunes persistantes qui freinent l'atteinte des objectifs initiaux. Les succès enregistrés, notamment dans la structuration des filières biologiques et le développement des infrastructures nautiques, témoignent du potentiel du territoire. Cependant, des efforts importants sont nécessaires pour améliorer la coordination des différents acteurs publics et privés, mobiliser des ressources financières stables, et renforcer l'engagement local dans ces projets sur le long terme.

2.2. Bilan détaillé par secteur prioritaire

2.2.1. Agriculture biologique

Dans le domaine de l'agriculture biologique, des avancées significatives ont marqué le développement de ce secteur clé sur le territoire de la communauté de communes de Hava'i. Parmi les initiatives

majeures depuis 2016 figure la création et le développement du label SPG Bio Fetia, qui a permis de structurer efficacement la filière biologique. Grâce à l'implantation d'antennes locales à Raiatea, Huahine, Tahaa et Bora Bora, ce label a renforcé la crédibilité et la reconnaissance des productions biologiques locales.

Une autre étape importante a été la mise en place d'une plateforme de compostage fonctionnelle à Raiatea, financée par les programmes européens INTEGRE et PROTEGE. Cette initiative a posé les bases d'une gestion durable des déchets organiques, essentielle pour soutenir les pratiques agricoles raisonnées et réduire l'impact environnemental des activités agricoles. Parallèlement, la construction d'ateliers de transformation a été réalisé par le Pays à Raiatea, Tahaa et Maupiti. Ces infrastructures offrent aux producteurs des outils adaptés pour augmenter la valeur ajoutée de leurs produits avec une transformation locale. Cependant, seuls les ateliers de Raiatea sont opérationnels à ce jour, limitant de ce fait l'impact de cette initiative à une seule île.

Autre avancées significative et récente, le Groupement des agriculteurs bio (GAB) des Raromatai, a vu le jour en 2023 pour répondre à un besoin croissant de structuration de la filière biologique. Réunissant 15 des 20 exploitants biologiques locaux, ce groupement joue déjà un rôle central dans la distribution des produits agricoles, qu'il s'agisse d'agriculture biologique ou conventionnelle, notamment du coprah. À terme, cette structure indépendante vise à centraliser et à optimiser la commercialisation des productions agricoles, renforçant ainsi la viabilité économique des exploitations et la visibilité des produits bio locaux.

Malgré ces progrès, plusieurs écarts freinent le plein développement du secteur. En effet, les centres de compostage secondaires à Tahaa et Maupiti, bien que prévus ne sont pas encore fonctionnels, ce qui réduit considérablement l'efficacité des initiatives de compostage local. De plus, la marketplace mise en place par la CAPL pour connecter les producteurs aux acheteurs est freinée par des délais de paiement problématiques. Cela fragilise la confiance des producteurs et acheteurs, entrave les flux économiques et menace la durabilité de la filière. Enfin, l'occupation des ateliers de transformation par les producteurs reste limitée, notamment en raison d'une sensibilisation insuffisante des agriculteurs locaux et d'un accompagnement qui pourrait se voir renforcé.

Les écarts observés trouvent en partie leur origine dans des défis logistiques importants, notamment pour accéder aux îles autre que l'île de Raiatea. Ces contraintes compliquent la mise en œuvre des actions prévues et réduisent leur portée sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, le manque d'inclusion, de sensibilisation et d'accompagnement des agriculteurs a limité leur adhésion aux solutions innovantes proposées, entravant ainsi le développement harmonieux et durable de la filière agricole. Pour maximiser l'impact des initiatives en agriculture biologique, il sera essentiel de surmonter ces obstacles par une planification logistique renforcée et une stratégie de sensibilisation et d'implication accrue des acteurs de terrain notamment communaux.

2.2.2. Patrimoine culturel

La promotion et la valorisation du patrimoine culturel exceptionnel des Raromatai a enregistré des progrès notables depuis l'élaboration du projet de développement économique, illustrés notamment par des aménagements significatifs sur des sites emblématiques de l'île de Raiatea. Taputapuatea, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis juillet 2017, a bénéficié de travaux d'envergure qui ont renforcé son attractivité auprès des visiteurs internationaux, renforçant son rôle de vitrine culturelle pour la Polynésie. En parallèle, le site de Fa'aroa a été mis en valeur pour diversifier l'offre touristique, offrant aux visiteurs de nouvelles opportunités de découverte et d'immersion dans la culture locale.

Ces initiatives ont été accompagnées par la création d'outils spécifiques de promotion pour Taputapuatea, facilitant une meilleure transmission de son histoire et de sa signification culturelle. Ces actions combinées ont permis de renforcer l'image des Raromatai en tant que destination culturelle incontournable.

En décembre 2024, les communes de Uturoa, Tumaraa et Opoa ont établi un jumelage avec les districts néo-zélandais de Whangarei et Hokianga. Ce partenariat, officialisé lors d'une convention signée le 12 décembre, vise à renforcer les échanges économiques, culturels et sociaux entre leurs populations. Il ouvre des opportunités de collaborations pour les entrepreneurs, artistes et associations des deux régions. Ce projet s'inscrit dans une démarche plus large de coopération régionale au sein du Triangle polynésien, mettant en avant les liens historiques et culturels profonds entre ces territoires.

Cependant, des écarts importants subsistent avec les objectifs et le plan d'action du PDE. La formation des guides locaux, pourtant essentielle pour répondre à une demande touristique croissante, reste insuffisante, ce qui impacte directement la qualité de l'expérience offerte aux visiteurs. De plus, certains projets structurants, tels que la création d'une maison de la culture ou l'élaboration d'un calendrier annuel d'événements culturels, peinent à voir le jour, limitant les initiatives de valorisation culturelle à grande échelle. Enfin, un nombre de sites culturels, notamment à Huahine, continuent d'être largement sous-valorisés, en raison d'un manque de ressources et d'une faible priorisation par le Pays des efforts dans ces zones moins accessibles.

Ces obstacles sont principalement liés à deux facteurs. D'une part, le manque de ressources humaines qualifiées pour encadrer et piloter ces projets freine leur mise en œuvre et leur succès. D'autre part, l'absence d'un système centralisé de coordination entre les acteurs publics et privés engendre une dispersion des efforts, réduisant l'efficacité et l'impact global des initiatives entreprises. Pour pallier ces limites, un renforcement des capacités et une gouvernance coordonnée apparaissent comme des leviers essentiels.

2.2.3. Tourisme nautique

Le secteur du tourisme nautique aux Raromatai a connu des avancées notables depuis 2016, particulièrement en matière d'infrastructures. L'installation de 20 mouillages et l'extension de la marina de Uturoa, avec 60 nouvelles places, ont considérablement augmenté la capacité d'accueil des plaisanciers. Ces aménagements réalisés par le Port Autonome de Papeete ont renforcé l'attractivité nautique de la région tout en complétant l'offre existante. De plus, une délégation de service public pour la gestion optimisée de la marina, initialement prévue à partir du 1er janvier 2025 mais repoussée, promet à termes d'améliorer l'efficacité et la gestion de cette infrastructure clé.

Sur le volet de la formation professionnelle, des programmes décentralisés mis en place par l'antenne locale de la CCISM à Raiatea ont permis de former des pilotes lagonaires, des capitaines et des hôtesses de charter. Ces initiatives ont favorisé la professionnalisation du secteur et offert des opportunités concrètes à la population, contribuant ainsi à dynamiser l'emploi dans les métiers de la plaisance. Sur le plan environnemental, la DIREN a assuré la collecte des huiles usagées dans le cadre du programme INTEGRE, marquant une avancée significative vers une plaisance plus responsable. En outre, une tarification pour le pompage des eaux usées à Uturoa est en cours d'élaboration, un dispositif qui pourrait améliorer la gestion des déchets liquides dans les zones portuaires. A noter également le démarrage d'initiatives structurantes de la part de la DPAM avec le projet Escale, et la définition de zones de mouillages en partenariat avec les communes.

Cependant, plusieurs écarts substantiels subsistent. En premier lieu, les marinas prévues à Huahine et Maupiti accusent des retards importants, limitant l'extension de la capacité d'accueil sur ces îles. De plus, l'absence d'un service structurant dédié au ravitaillement et à la gestion des déchets nautiques freine le développement du secteur. Enfin, le concept de « Plaisance Responsable », bien que prometteur, reste encore peu adopté, faute de sensibilisation suffisante auprès des plaisanciers.

Ces défis trouvent leur origine dans plusieurs causes principales. Une coordination limitée entre les partenaires impliqués a ralenti la mise en œuvre des projets. Par ailleurs, les contraintes financières inhérentes aux lourdes infrastructures nautiques ont freiné leur réalisation. Enfin, une sensibilisation insuffisante des acteurs et des utilisateurs finaux a limité l'adhésion aux initiatives visant une plaisance durable.

2.2.4. Gouvernance

Dans son projet de développement économique, la CCH a défini plusieurs actions ambitieuses pour renforcer la gouvernance et structurer le développement économique et touristique de son territoire. Cependant, ces initiatives, bien que critiques à la bonne mise en œuvre des différents actions, restent en grande partie au point mort, nécessitant un effort de relance concerté pour aboutir à des résultats concrets.

Parmi elles, la création d'un Pôle Local de Développement (PLD), réunissant le gouvernement, la CCH et les socio-professionnels, visant à coordonner les efforts dans les secteurs clés : tourisme nautique, agriculture et patrimoine historique. Ce pôle, essentiel pour une planification cohérente, n'a toutefois pas encore été concrétisé.

De même, des mécanismes de financement, comme un fonds d'investissement touristique et une taxe de mouillage commune aux îles de la CCH, sont restés au stade d'étude. Ces dispositifs permettraient de générer des ressources pour soutenir les initiatives locales, mais nécessitent une relance pour avancer. Sur le plan organisationnel, la mise en place d'un outil unique de gestion des sites et la réorganisation interne de la CCH, avec des pôles dédiés au tourisme, à l'agriculture et à la culture, n'ont pas non plus progressé, freinant la structuration des projets.

Ces actions restent des leviers essentiels pour renforcer la gouvernance et accompagner le développement territorial. Leur réactualisation, avec une coordination et des priorités claires, est cruciale pour favoriser la mise en œuvre du projet de développement économique.

3. Analyse et interprétation des résultats

Dans le cadre du diagnostic, il était important d'analyser les différents facteurs de réussites mais aussi les principaux obstacles ayant pu empêcher ou freiner la mise en œuvre des actions inscrites au projet de développement économique.

Les facteurs et obstacles ainsi identifiés sont détaillés dans les sections suivants.

3.1. Facteurs de réussites

Quarter principaux éléments ont été identifiés comme ayant contribué au succès des initiatives menées dans le cadre du PDE, en renforçant leur pertinence et leur impact. Il s'agit de :

- Alignement stratégique : certaines actions identifiées portant sur des secteurs stratégiques pour le Pays, tels que le tourisme nautique, l'agriculture biologique et la valorisation du patrimoine, étaient en phase avec les orientations stratégiques du Pays, renforçant ainsi leur pertinence et leur capacité à mobiliser les parties prenantes et les financements adéquats.

- Identification d'un porteur de projet unique : l'engagement d'acteurs spécialisés et ayant les compétences nécessaires a joué un rôle déterminant dans la mise en œuvre des projets. Par exemple, la CCISM a su apporter son expertise dans les formations professionnelles, notamment pour les métiers du tourisme nautique, tandis que la DIREN s'est distinguée dans la gestion environnementale, notamment à travers des initiatives comme la collecte des huiles usagées.

- Financements ciblés : les programmes européens INTEGRE et PROTEGE ont permis de mobiliser des ressources cruciales pour des projets structurants, tels que la plateforme de compostage de Raiatea ou le soutien à la filière biologique. Ces financements ciblés ont été des leviers essentiels pour concrétiser des actions nécessitant des investissements significatifs.

- Collaboration intersectorielle efficace : lorsque les partenariats étaient clairement définis on a pu noter une synergie entre le secteur public et privé efficace. Ces coopérations ont permis une coordination fluide dans certains projets, maximisant ainsi leurs chances de réussite. Ces facteurs combinés ont constitué des piliers solides pour la mise en œuvre des actions participant au développement territorial des Raromatai.

3.2. Principaux obstacles rencontrés

Malgré de belles avancées, plusieurs obstacles ont freiné la pleine réalisation des objectifs inscrits au PDE.

- Gouvernance complexe : la multiplicité des parties prenantes sans bonne coordination ni gouvernance clairement définie, a souvent rendu la communication difficile et les initiatives peu efficace. Cette dispersion des responsabilités a entraîné des retards, une fragmentation des efforts, et ainsi manque d'impact.

- Absence de porteurs identifiés : certaines initiatives ont souffert de l'absence de porteurs clairement identifiés, faute de responsabilités définies et acceptées entre les différentes parties prenantes pour assurer le pilotage et la bonne mise en œuvre.

- Manque de planification : l'absence de calendriers inscrite au PDE, avec échéances et d'objectifs mesurables, a limité la capacité de certains acteurs à prioriser et à exécuter les actions dans des délais raisonnables. Une visibilité générale, étant donné l'absence de plan pluriannuel, semble avoir fait défaut.

- Contraintes humaines et financières : les projets nécessitant des infrastructures lourdes et/ou une logistique complexe ont particulièrement souffert de ressources insuffisantes humaines et financières affectées à l'opération, ralentissant leur progression.

- Adoption limitée : potentiellement un manque d'inclusion en amont, de sensibilisation et d'accompagnement des parties prenantes a pu freiner l'adhésion aux initiatives, compromettant leur pérennité et leur efficacité.

Globalement, l'absence d'une coordination générale et d'un suivi régulier semblent avoir été les principaux manques ayant pu freiner voire empêcher la mise en œuvre des actions, et donc la réalisation des objectifs du PDE.

4. Plan d'action stratégique 2025-2030

L'état des lieux, les consultations, et l'analyse des documents stratégiques et autres données sectorielles disponibles, ont permis en premier lieu d'élaborer une liste d'objectifs pour le projet de développement économique de la Communauté de communes de Hava'i, et enfin de définir un plan d'action stratégique pour la période 2025-2030.

4.1. Secteurs prioritaires et objectifs identifiés

Cette section détaille les objectifs identifiés pour chacun des secteurs définis comme prioritaires par la CCH : agriculture biologique, patrimoine culturel et tourisme nautique.

4.1.1. Agriculture biologique

Les objectifs identifiés concernant l'agriculture biologique sont les suivants :

- Accompagnement du Groupement des agriculteurs bio Raromatai.
- Développement de la transformation pour les cantines scolaires.
- Transition vers une agriculture durable et résiliante.
- Mise à disposition d'engins et équipements agricoles aux communes.

4.1.2. Patrimoine culturel

Les objectifs identifiés concernant le patrimoine culturel sont les suivants :

- Amélioration de la visibilité des sites classés des Raromatai.
- Restauration des sites archéologiques emblématiques de l'archipel.
- Lancement du centre d'interprétation du marae de Taputapuatea.

4.1.3. Tourisme nautique

Les objectifs identifiés concernant le tourisme nautique sont les suivants :

- Renforcement de la visibilité et promotion de la destination des Raromatai.
- Mise en oeuvre du projet Escale.
- Structuration de la plaisance responsable.
- Développement d'un tourisme durable, inclusif et diversifié.
- Réforme des prestations d'activités (nautiques et terrestres).
- Modernisation des infrastructures touristiques et de transport.
- Développer les zones d'accueil pour le tourisme nautique.

4.1.4. Autres secteurs

En complément des objectifs liés aux secteurs prioritaires, certains objectifs pertinents ont été identifiés. Ils concernent notamment l'aquaculture et la pêche durable, et la transition écologique (préservation de l'environnement et transition énergétique).

Il s'agit des objectifs suivants :

- Promotion de la filière aquacole et formation des jeunes.
- Mise en oeuvre du projet de cages à poissons.
- Développement des filières aquacoles durables.
- Développement de l'économie circulaire.

- Soutien à l'autonomie et à la transition énergétique.

4.2. Evaluation des objectifs

4.2.1. Critères d'évaluation

Afin d'aider à les prioriser, chacun des objectifs est évalué en fonction de sa pertinence et de sa faisabilité. Une grille a été élaborée pour évaluer chaque objectif autour des trois questions clés suivantes :

i. **Comment s'intègre-t-il dans les objectifs globaux de la CCH et du Pays ?**

ii. **Quels bénéfices potentiels pour l'économie, le social et l'environnement ?**

iii. **Quel est sont les difficultés éventuelles et moyens requis pour sa mise en œuvre ?**

Ceci a permis de concevoir la grille d'évaluation ci-dessous :

Critères d'évaluation					
Alignement	A1	Secteurs définis comme prioritaires	*Direct*	*Indirect*	*Non*
	A2	Applicabilité à l'ensemble du territoire	*Fort*	*Modéré*	*Faible*
	A3	Temps nécessaire	*Court*	*Moyen*	*Long*
	B	Alignement avec la stratégique du Pays	*Fort*	*Modéré*	*Faible*
Bénéfices attendus	C1	Potentiel impact économique local	*Fort*	*Modéré*	*Faible*
	C2	Potentiel impact social	*Fort*	*Modéré*	*Faible*
	C3	Potentiel impact environnemental	*Fort*	*Modéré*	*Faible*
Mise en oeuvre	D1	Besoin de mobilisation de partenaires	*Faible*	*Modéré*	*Important*
	D2	Complexité technique	*Faible*	*Modéré*	*Haut*
	D3	Moyens financier requis	*Accessible*	*Modéré*	*Important*

Grille d'évaluation des objectifs identifiés

4.2.2. Matrice d'évaluation

Chacun des objectifs a ensuite été évalués à l'aide de la grille d'évaluation ainsi élaborée. Les résultats de cette évaluation donnent la matrice d'analyse suivante :

N°	Secteur	Objectif	A1	A2	A3	B	C1	C2	C3	D1	D2	D3
1	Patrimoine culturel	**Amélioration de la visibilité des sites classés des Raromata'i**										
2	Patrimoine culturel	**Restauration des sites archéologiques emblématiques de l'archipel**										
3	Patrimoine culturel	**Lancement du centre d'interprétation du marae de Taputapuatea**										
4	Agriculture	**Accompagnement du Groupement des agriculteurs bio Raromatai**										
5	Agriculture	**Développement de la transformation pour les cantines scolaires**										
6	Agriculture	**Transition vers une agriculture durable et résiliente**										
7	Agriculture	**Mise à disposition d'engins et équipements agricoles aux communes**										
8	Tourisme nautique	**Renforcement de la visibilité et promotion de la destination des Raromatai**										
9	Tourisme nautique	**Mise en oeuvre du projet Escale**										
10	Tourisme nautique	**Structuration de la plaisance responsable**										
11	Tourisme nautique	**Développement d'un tourisme durable, inclusif et diversifié**										
12	Tourisme nautique	**Réforme des prestations d'activités (nautiques et terrestres)**										
13	Tourisme nautique	**Modernisation des infrastructures touristiques et de transport**										
14	Tourisme nautique	**Développer les zones d'accueil pour le tourisme nautique**										
15	Aquaculture	**Promotion de la filière aquacole et formation des jeunes**										
16	Aquaculture	**Mise en oeuvre du projet de cages à poissons**										
17	Aquaculture	**Développement des filières aquacoles durables**										
18	Environnement	**Développement de l'économie circulaire**										
19	Environnement	**Soutien à l'autonomie et à la transition énergétique**										

Résultats de l'évaluation des objectifs identifiés

La matrice d'évaluation permet de mettre en valeur quatre objectifs principaux pouvant être ainsi être catégorisé « prioritaires », les objectifs suivants :

- **Amélioration de la visibilité des sites classées des Raromata'i.**
- **Accompagnement du Groupement des agriculteurs bio.**
- **Renforcement de la visibilité et promotion de la destination.**
- **Mise en œuvre du projet Escale.**

Deux autres objectifs que l'on peut qualifier de « secondaire », appartenant au secteur de l'aquaculture, suivent :

- **Promotion de la filière aquacole et formation des jeunes.**
- **Mise en œuvre du projet de cages à poissons.**

N°	Secteur	Objectif	A1	A2	A3	B	C1	C2	C3	D1	D2	D3
1	Patrimoine culturel	**Amélioration de la visibilité des sites classés des Raromata'i**										
2	Patrimoine culturel	**Restauration des sites archéologiques emblématiques de l'archipel**										
3	Patrimoine culturel	**Lancement du centre d'interprétation du marae de Taputapuatea**										
4	Agriculture	**Accompagnement du Groupement des agriculteurs bio Raromatai**										
5	Agriculture	**Développement de la transformation pour les cantines scolaires**										
6	Agriculture	**Transition vers une agriculture durable et résiliente**										
7	Agriculture	**Mise à disposition d'engins et équipements agricoles aux communes**										
8	Tourisme nautique	**Renforcement de la visibilité et promotion de la destination des Raromatai**										
9	Tourisme nautique	**Mise en oeuvre du projet Escale**										
10	Tourisme nautique	**Structuration de la plaisance responsable**										
11	Tourisme nautique	**Développement d'un tourisme durable, inclusif et diversifié**										
12	Tourisme nautique	**Réforme des prestations d'activités (nautiques et terrestres)**										
13	Tourisme nautique	**Modernisation des infrastructures touristiques et de transport**										
14	Tourisme nautique	**Développer les zones d'accueil pour le tourisme nautique**										
15	Aquaculture	**Promotion de la filière aquacole et formation des jeunes**										
16	Aquaculture	**Mise en oeuvre du projet de cages à poissons**										
17	Aquaculture	**Développement des filières aquacoles durables**										
18	Environnement	**Développement de l'économie circulaire**										
19	Environnement	**Soutien à l'autonomie et à la transition énergétique**										

Quatre objectifs prioritaires

Deux objectifs secondaires

Matrice d'évaluation et objectifs prioritaires

Enfin, dans le domaine du social, un objectif de la CCH est l'amélioration des conditions d'accueil des familles des patients lors des évacuations sanitaires inter-îles vers Raiatea, en proposant un hébergement adapté aux accompagnateurs.

4.3. Plan d'action stratégique

L'analyse détaillée des objectifs permet de définir un plan d'action stratégique pour le projet de développement économique de la Communauté de communes de Hava'i pour la période quinquennale 2025-2030.

4.3.1. Détails du plan d'action

Ce plan d'action stratégique s'articule autour de 16 actions prioritaires relevant des thèmes du :

I. Développement touristique et culturel,
II. Agriculture durable,
III. Tourisme nautique et maritime,
IV. Aquaculture et de la pêche durable,
V. Transition écologique,
VI. Social.

L'ensemble des actions sont détaillées ci-après :

I. Développement Touristique et Culturel

I.1. Marketing et Promotion Territoriale

Action 1 : Digitalisation et promotion des Raromatai

Description : Implémenter une stratégie marketing digitale multicanale ciblant les marchés émergents à haute valeur ajoutée

Livrables clés :

- Plateforme digitale centralisée avec expérience utilisateur optimisée
- Contenu multimedia haute qualité mettant en valeur les USPs des Raromatai
- Campagnes marketing ciblées sur les segments premium et écotourisme

KPIs : Trafic web, taux de conversion, durée moyenne de séjour, dépense moyenne par visiteur

Porteur : GIE Tahiti Tourisme

Échéance : 2027

Action 2 : Valorisation des sites patrimoniaux

Description : Développer un réseau de sites culturels classés avec une expérience visiteur enrichie

Livrables clés :

- Système de signalétique unifié et moderne
- Contenu narratif immersif sur l'histoire et les légendes locales
- Programme d'interprétation culturelle avec guides locaux certifiés

KPIs : Nombre de sites valorisés, satisfaction visiteurs, nombre de visites guidées

Porteur : DCP

Échéance : 2030

I.2. Infrastructure Patrimoniale

Action 3 : Programme de restauration archéologique

Description : Restaurer et préserver les sites archéologiques majeurs, incluant notamment les sites classés du Marae Tainuu à Tevaitoa, le complexe de Marae Te Ana Huiari'i a Maeva à Huahine, selon les standards internationaux

Livrables clés :

- Plan de conservation détaillé pour chaque site
- Restauration physique respectant l'authenticité historique
- Programme de formation pour les artisans locaux

KPIs : Nombre de sites restaurés, conformité aux standards UNESCO

Porteur : DCP

Échéance : 2030

Action 4 : Centre d'interprétation Taputapuātea

Description : Créer un centre d'interprétation aux standards internationaux sur le site UNESCO du marae de Taputapuātea

Livrables clés :

- Infrastructure de 450m^2 intégrée au paysage
- Parcours muséographique innovant
- Programme éducatif pour les écoles et visiteurs

KPIs : Nombre de visiteurs, satisfaction visiteurs, revenus générés

Porteurs : DCP et Musée de Tahiti et des Îles

Échéance : 2027

II. Agriculture Durable

II.1. Structuration des Filières Biologiques

Action 5 : Structuration du GAB Raromatai

Description : Accompagner le développement du Groupement des Agriculteurs Bio Raromatai pour en faire un acteur central de la distribution

Livrables clés :

- Plateforme logistique centralisée
- Système de traçabilité et contrôle qualité
- Développement de la commercialisation

KPIs : Volume de production, chiffre d'affaires, nombre de membres, nombre d'agriculteurs soutenus

Porteurs : DAG et CAPL

Échéance : 2027

Action 6 : Programme Cantines Bio

Description : Intégrer systématiquement les produits bio locaux dans la restauration scolaire

Livrables clés :

- Référentiel qualité adapté aux cantines
- Formation des équipes de cuisine
- Système d'approvisionnement direct producteurs-cantines

KPIs : Nombre d'école, % de produits bio locaux, satisfaction des élèves, réduction du gaspillage

Porteurs : DAG et SPC

Échéance : 2030

II.2. Modernisation Agricole

Action 7 : Transformation agroécologique

Description : Accélérer la transition vers une agriculture régénératrice et circulaire

Livrables clés :

- Programme de formation aux pratiques agroécologiques
- Développement de filières à haute valeur ajoutée
- Système de certification locale

KPIs : Surface en agroécologie, biodiversité, rentabilité des exploitations

Porteur : DAG et CAPL

Échéance : 2030

Action 8 : Mutualisation d'équipements

Description : Créer un parc d'équipements partagés à destination des agriculteurs géré par les communes

Livrables clés :

- Flotte d'équipements moderne
- Système de réservation digital
- Programme de maintenance préventive

KPIs : Taux d'utilisation, retour sur investissement, satisfaction utilisateurs

Porteur : CAPL

Échéance : 2027

III. Tourisme Nautique et Maritime

III.1. Infrastructure et Services

Action 9 : Projet Escale

Description : Digitaliser et optimiser la gestion des zones de mouillage

Livrables clés :

- Plateforme de réservation en ligne
- Cartographie haute définition des zones
- Système de surveillance en temps réel

KPIs : Taux d'occupation, revenus générés, satisfaction plaisanciers

Porteur : DPAM

Échéance : 2027

Action 10 : Programme Plaisance Responsable

Description : Mettre en place un cadre de développement durable pour la plaisance

Livrables clés :

- Charte de la plaisance responsable
- Programme de sensibilisation
- Réseau d'ambassadeurs locaux

KPIs : Conformité environnementale, satisfaction communautés locales

Porteur : DPAM

Échéance : 2027

III.2. Développement Economique Maritime

Action 11 : Infrastructure Maritime

Description : Moderniser les infrastructures maritimes sur l'ensemble des îles

Livrables clés :

- Infrastructures maritimes modernes
- Nouvelles marinas
- Services aux plaisanciers
- Zone commerciale maritime

KPIs : Trafic maritime, revenus générés, emplois créés

Porteurs : DEQ, Service du Tourisme

Échéance : 2030

IV. Aquaculture et Pêche Durable

IV.1. Diffusion et Adoption

Action 12 : Programme Aquaculture Familiale

Description : Déployer un programme d'aquaculture accessible à échelle familiale

Livrables clés :

- Kit aquacole standardisé
- Formation technique des familles
- Réseau de micro-écloseries locales

KPIs : Nombre de familles participantes, production annuelle

Porteur : CAPL

Échéance : 2030

Action 13 : Développement Filières Innovantes

Description : Créer des filières aquacoles durables répondant à la demande locale

Livrables clés :

- Cartographie annuelle de la demande en produits de la mer frais, notamment hôtelière (Bora Bora)
- Écloserie multi-espèces (ex : poissons, crevettes, huîtres, macroalgues)
- Développement de l'aquaculture multitrophique intégrée
- Programme de formation professionnelle

KPIs : Nombre d'exploitations, emplois créés, volume de production, rentabilité

Porteur : DRM

Échéance : 2030

V. Développement Durable

V.1. Transition Écologique

Action 14 : Programme Économie Circulaire **Description** : Implémenter un système d'économie circulaire territorial **Livrables clés** : • Centre de tri et valorisation • Programme de réduction des déchets • Filières de recyclage locales **KPIs** : Taux de recyclage, réduction des déchets, emplois verts **Porteur** : DIREN **Échéance** : 2030
Action 15 : Plan Transition Énergétique **Description** : Accélérer l'autonomie énergétique des îles **Livrables clés** : • Infrastructures énergies renouvelables • Programme d'efficacité énergétique • Formation aux métiers verts **KPIs** : % énergies renouvelables dans le mix énergétique, réduction émissions CO2 **Porteur** : SDE **Échéance** : 2030

VI. Social

VI.1. Evacuations Sanitaires

Action 16 : Accompagnement des Évacuations Sanitaires

Description : Logement des accompagnateurs lors des évasans à l'hôpital de Uturoa

Livrables clés :

- Offre de logements et services adaptée
- Convention de partenariat tripartite Pays, CPS, CCH

KPIs : nombre d'accompagnateurs hébergés, qualité d'accueil des familles, réduction des coûts et de la précarité liés aux évasans

Porteur : CCH

Échéance : 2028

La Communauté de Communes de Hava'i souhaite développer une compétence sociale en proposant une solution d'hébergement dédiée aux accompagnateurs des patients des évacuations sanitaires (évasan) à destination de Raiatea.

En effet, le futur siège administratif de la CCH offrira une capacité d'accueil de 18 hébergements, à proximité de l'hôpital de Uturoa. Avec des chiffres en constante augmentation ces trois dernières années :

Année	Nombre d'évasan	Estimation nombre d'accompagnateurs
2021	412	186
2022	438	198
2023	465	210

Estimation basée sur les données de la CPS et du service de la santé

Cette initiative s'inscrit dans une démarche de solidarité territoriale et de service public à forte valeur ajoutée. Les principaux bénéfices attendus sont l'amélioration des conditions d'accueil des familles en situation médicale difficile, et la réduction des coûts et de la précarité liés aux évacuations sanitaires.

4.3.2. Synthèse du plan d'action stratégique

Le tableau ci-dessous synthétise le plan d'action stratégique 2025-2030 et ses 16 actions prioritaires :

Plan d'Action Stratégique 2025-2030	
Thèmes et sous-thèmes	**Actions**
I. Développement Touristique et Culturel	
I.1. Marketing et Promotion Territoriale	Action 1 : Digitalisation et promotion des Raromatai Action 2 : Valorisation des sites patrimoniaux
I.2 Infrastructure Patrimoniale	Action 3 : Programme de restauration archéologique Action 4 : Centre d'interprétation Taputapuātea
II. Agriculture Durable	
II.1 Structuration des Filières Biologiques	Action 5 : Structuration du GAB Raromatai Action 6 : Programme Cantines Bio
II.2 Modernisation Agricole	Action 7 : Transformation agroécologique Action 8 : Mutualisation d'équipements
III. Tourisme Nautique et Maritime	
III.1 Infrastructure et Services	Action 9 : Projet Escale Action 10 : Programme Plaisance Responsable
III.2 Développement Économique Maritime	Action 11 : Infrastructure Maritime
IV. Aquaculture et Pêche Durable	
IV.1. Diffusion et Adoption	Action 12 : Programme Aquaculture Familiale Action 13 : Développement Filières Innovantes
V. Développement Durable	
V.1 Transition Écologique	Action 14 : Programme Économie Circulaire Action 15 : Plan Transition Énergétique
VI. Social	
VI.1 Evacuations Sanitaires	Action 16 : Accompagnement des Évacuation Sanitaires

Synthèse du Plan d'action stratégique 2025-2030

5. Recommandations de mise en œuvre

5.1. Analyse juridique

Le 17 janvier 2023, l'Assemblée de la Polynésie française a adopté à l'unanimité deux lois du pays visant à préciser les modalités d'application des articles 48 et 55 de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004, qui établit le statut d'autonomie de la Polynésie française.

Article 48 de la loi organique : Délégation de compétences

Cet article autorise le Pays à déléguer aux maires ou aux présidents des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) la compétence pour prendre des mesures individuelles d'application des réglementations édictées par le Pays.

Les points clés de cette délégation sont :

- **Accord préalable** : La délégation nécessite l'accord du conseil municipal de la commune concernée ou de l'assemblée délibérante de l'EPCI ;
- **Transfert des moyens nécessaires** : La délégation doit s'accompagner du transfert des ressources financières et matérielles indispensables à l'exercice des compétences déléguées.

La loi du pays adoptée le 17 janvier 2023 fixe les principes généraux encadrant cette délégation, assurant une collaboration sécurisée entre la Polynésie française et les institutions communales.

Article 55 de la loi organique : Conventions de gestion des services publics et équipements collectifs

Cet article permet au Pays de confier, par convention, aux communes ou aux EPCI, la réalisation d'équipements collectifs ou la gestion de services publics relevant de sa compétence, et inversement.

Les éléments essentiels de ces conventions sont :

- **Initiative et accord** : La démarche doit émaner d'une demande ou d'un accord des organes délibérants des entités concernées ;
- **Concours financier** : La convention doit prévoir la participation financière de la collectivité délégante pour couvrir les coûts liés aux missions confiées.

La loi du pays adoptée le 17 janvier 2023 établit les principes généraux de mise en œuvre de ces conventions, favorisant une gestion partagée et efficiente des services publics et infrastructures entre le Pays et les communes.

Ces deux lois du pays constituent une avancée significative dans l'organisation institutionnelle de la Polynésie française, en renforçant la coopération entre le gouvernement et les collectivités locales pour une gestion optimisée des compétences et des ressources.

Ainsi, la première étape à la mise en œuvre du PDE est le vote desdites délibérations par le Conseil communautaire de la CCH.

5.2. Organisation et rôles

Il est important pour la CCH de définir clairement l'organisation et son rôle dans l'exercice de la compétence de développement économique sur son territoire, et dans la mise en œuvre du PDE.

Dans un premier temps, il est recommandé à la CCH de se positionner principalement dans un rôle de chef d'orchestre et d'interlocuteur privilégié pour l'ensemble des acteurs, plutôt que comme porteur opérationnel de chacune des actions, ce qui peut s'avérer lourd organisationnellement notamment au démarrage.

Dans ce rôle stratégique, la CCH assure une cohérence globale entre les différents actions, leurs suivis et la coordination entre les multiples parties-prenantes : services du Pays, institutions publiques, communes, acteurs privés, populations. Cette position d'influence permettra à la CCH de s'assurer de la bonne mise en œuvre du PDE toute en optimisant les ressources nécessaires. Un avantage non négligeable de ce schéma serait la prise en charge financière par le Pays et ses satellites du gros des besoins financiers et humains liés à l'exécution des actions.

Ainsi, pourrait être crée au sein même de la CCH un Pôle Local de Développement (PLD) dont l'organisation, à la fois en termes de gouvernance et opérationnelle, est détaillée plus loin.

5.2.1. Gouvernance

En premier lieu, pour assurer une bonne mise en œuvre du Projet de développement économique, il est primordial d'établir une gouvernance adaptée et inclusive qui reflète le partenariat CCH-Pays. Ainsi, il est proposé que cette gouvernance soit articulée autour d'un comité de pilotage (Copil), réunissant élus de bureau de la CCH et les membres du gouvernement compétents, et un comité technique (Cotech), réunissant les principaux acteurs opérationnels concernés, agents de la CCH, chefs des services du Pays et autres satellites compétents, et les représentants des principales parties prenantes locales.

Le Copil sera composé d'un maximum de dix membres avec voix délibératives, incluant :

- Le Président de la CCH, qui préside le Copil.
- Le Président du Pays.
- Le 1er Vice-président de la CCH.
- Le 2ème Vice-président de la CCH.
- Le 3ème Vice-président de la CCH.
- Le 4ème Vice-président de la CCH.
- Le 5ème Vice-président de la CCH.
- Le Ministre en charge de l'agriculture.
- Le Ministre en charge de la culture.
- Le Ministre en charge du tourisme.

En complément, des représentants avec voix consultatives pourront participer aux échanges, incluant :

- Le Président de la CAPL.
- Le Président de la CCISM.
- Le Président du GIE Tahiti Tourisme.
- Le Directeur général des services de la CCH, qui assure le secrétariat et coordonne le copil.
- Le ou la Responsable du PLD, qui l'assiste.

Le Copil se réunira a minima une fois par an, et autant de fois que cela sera nécessaire. Il sera chargé de suivre les avancées du PDE, et de prendre toutes les décisions stratégiques nécessaires à sa bonne mise en œuvre.

Le Cotech sera quant à lui composé d'un maximum de dix membres, incluant :

- Le Directeur général des services de la CCH, qui facilite le Cotech.
- Le ou la Responsable du PLD, qui assure le secrétariat et coordonne le Cotech.
- Le Directeur de l'agriculture.
- La Directrice de la culture et du patrimoine.
- Le Chef du service du tourisme.
- Le Directeur du GIE Tahiti Tourisme.
- Le Secrétaire général de la CAPL.
- Le Directeur de la CCISM.
- Le ou les Présidents des comités du tourisme locaux.
- Le Président du Groupement des agriculteurs bio Raromatai.

Le Cotech se réunira a minima deux fois par an, et autant de fois que cela sera nécessaire. Il sera chargé d'assurer la mise en œuvre opérationnelle du PDE, de transmettre toutes les informations sur les avancées et potentiels points bloquants et, le cas échéant, de proposer des solutions adaptées.

5.2.2. Répartition des rôles

La répartition exacte des rôles entre la CCH et le Pays est à affiner suite aux discussions qui se tiendront, néanmoins un premier schéma est illustré ci-dessous :

	Rôle de la CCH	Rôle du Pays
Agriculture biologique	• Promotion et sensibilisation de la filière bio auprès de la population • Aide à l'organisation des commissions d'attribution (lots et aides agricoles) • Aide à la structuration de la filière (production, transformation, commercialisation) • Animation des professionnels de la filière • Facilitation des négociations avec les acheteurs (ex. cantines scolaires, crèches et garderies, hôtels et restaurants, etc) et aide à la commercialisation • Développement et support à la fertilisation (compost, transports, etc)	• Mise à disposition et aménagement du domaniale, avec des parcelles exclusivement dédiées à l'agriculture biologique • Investissement en équipement (ex. ateliers de transformation, chambres froides, abattoirs, hangars de stockage) et matériels • Mise à disposition d'équipements et/ou de matériels (potentiellement via CAPL) • Appui technique de la DAG • Formation des professionnels et porteurs de projet (via DAG, CAPL, Sefi, CFPA, CNAM, etc)
Tourisme nautique	• Promotion territoriale et sensibilisation de la population • Avis sur la priorisation et localisation des équipements • Gestion intercommunale et intégrée des infrastructures • Entretien courant des équipements • Développement de l'offre de contenus touristiques • Animation des professionnels du tourisme nautique • Gestion des conflits d'usages	• Investissements en équipements structurants (ex. marinas, pontons, bouées) • Gros entretien des infrastructure • Appui technique du SDT et de la DPAM • Formation des professionnels du tourisme (via SDT, Sefi, CCISM, CNAM, etc)
Patrimoine culturel	• Promotion territoriale et sensibilisation de la population • Entretien courant des sites • Aide à l'organisation d'activités et visites touristiques et à destination de	• Sécurisation, réhabilitation et valorisation des sites d'intérêt, notamment les moins connus • Investissement dans les équipements sur sites (ex.

	la population locale (notamment des jeunes) • Animation des professionnels et associations culturelles • Appui à l'organisation de manifestations sur les sites par les acteurs locaux (ex. festivals culturels – danse, chants, contes et légendes, etc)	signalétique, panneaux d'information, etc) • Gros entretien des sites • Formation des guides touristiques locaux (via SDT, Sefi, CCISM, CNAM, etc) • Définition, organisation et mise en œuvre de la communication sur les sites • Appui technique de la DCP et du SDT

5.2.3. Équipe opérationnelle du pôle local de développement.

Sur le volet opérationnel, il est recommandé la constitution d'un Pôle local de développement (PLD) au sein de la CCH, exclusivement dédié à la mise en œuvre du Projet de développement économique. Cette équipe devra être suffisamment ressourcée et sera au démarrage constituée de deux agents : un(e) responsable et un(e) chargé(e) de mission.

Rattachée directement à la direction générale de la CCH, l'équipe reportera au Copil, et aura notamment la charge de :

- Coordonner les parties-prenantes, notamment les communes de la CCH et les différents services et satellites du Pays compétents.
- Collecter, analyse et transmettre de façon régulière toute information pertinente aux acteurs concernés, notamment pour effectuer le bon suivi des actions.
- Assurer la mise en œuvre du PDE, identifier et adresser dans un temps raisonnable tout point bloquant.
- Assister pou r le secrétariat, la coordination et la facilitation des Copil et des Cotech.

L'équipe PLD sera ainsi composée de 2 ETP en année 1 et 2 – un(e) responsable et un(e) chargé(e) de mission à temps plein – puis de 3 ETP à partir de la 3ème année – un(e) responsable et deux chargé(e)s de mission à temps plein (voir section sur le budget).

Des projets de fiches de poste se trouve Annexe 3, et un listing des formations identifiées en Annexe 4.

5.3. Budget et financement

5.3.1. Analyse financière

Une projection financière pour la mise en œuvre du PLD permet d'établir un budget de fonctionnement prévisionnel à 5 ans de l'ordre de 118,4 MF.

Le tableau ci-dessous présente ce budget ventilé par poste (voir également le budget détaillé en Annexe 5) :

Catégorie	Item	Total Années 1-5
Ressources humaines	Salaire Responsable PDE	28 052 760 FCFP
Ressources humaines	Salaire Chargé(e)s de mission PDE	36 879 552 FCFP
Ressources humaines	Côtisations patronales	19 479 694 FCFP
Ressources humaines	Autres charges de personnel (congés, formation, gestion)	16 882 401 FCFP
Moyens généraux	Frais de bureaux et autres	4 680 000 FCFP
Moyens généraux	Frais informatique et télécommunication	1 950 000 FCFP
Transports	Frais de déplacements sur Tahiti et Raromata'i	6 000 000 FCFP
Autres frais de fonctionnement	Frais d'organisation copil, cotech et autres réunions	3 000 000 FCFP
Communication	Frais de communications	1 500 000 FCFP
TOTAL		118 424 407 FCFP

Budget prévisionnel de fonctionnement du PLD pour la période 2025-2030

Bien que le budget de fonctionnement établi permette d'initier la phase de mise en œuvre du PDE par la CCH, les montants précis alloués aux différentes actions n'ont pas encore été communiqués par les services responsables – certaines actions étant déjà intégrées dans leurs budgets respectifs.

Pour clarifier ces aspects financiers, un exercice budgétaire pourra être mené conjointement avec le Pays, après validation du PDE et de son plan d'action 2025-2030 par le Conseil communautaire de la CCH et le début des négociations avec le Pays sur le partage de compétence.

5.3.2. Pistes potentielles de financement

Afin de préparer le volet financier, nous avons répertorié les principales sources de financement auxquelles la CCH pourrait avoir accès.

a. Financements territoriaux

- Le Fonds Intercommunal de Péréquation (FIP) de la Polynésie française qui aide au fonctionnement des communes et leurs groupements ;
- Les contrats de projets Pays-Communes qui peuvent inclure un volet fonctionnement ;
- Les subventions spécifiques du gouvernement polynésien pour le développement économique, notamment via l'Agence de développement économique (ADE).

b. Financements nationaux

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des intercommunalités ;
- Le Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI) qui peut parfois inclure des frais de fonctionnement associés ;
- Les contrats de convergence et de transformation État-Polynésie française.

c. Financements européens

- Le Fonds Européen de Développement (FED) pour les Pays et Territoires d'Outre-mer (PTOM) ;
- Les programmes REACT-EU qui peuvent soutenir les frais de fonctionnement liés à la relance économique.

d. Dispositifs spécifiques

- L'Agence Française de Développement (AFD) propose des prêts bonifiés et subventions ;
- Les conventions avec l'ADEME pour les projets liés à la transition écologique ;
- Le soutien de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) ;
- Le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema).

Afin d'explorer les différentes pistes de financement, il sera utile de contacter au plus tôt les instances de l'Etat et du Pays en charge de ces dispositifs.

5.4. Modalités envisagées

Conformément aux modalités d'application des articles 48 et 55 de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004, portant sur la délégation de compétences et sur la convention de gestion des services publics et équipements collectifs, la CCH souhaiterait ouvrir les discussions avec le gouvernement de la Polynésie française pour un partenariat de 5 ans portant sur la mise en œuvre du Projet de développement économique des îles Hava'i.

Par voie de « Convention de projet, d'objectifs et de moyens » pour le partage de compétences de développement économique – incluant l'agriculture biologique, le patrimoine culturel et le tourisme nautique – ce partenariat innovant, préfigurant un futur transfert complet de ces compètences, permettra ainsi de formuler :

- Le partage d'objectifs communs de développement économique ;
- La répartition des rôles et des actions ;
- La création d'indicateurs précis d'évaluation et de suivi ;
- La création d'une instance de pilotage Pays / CCH (niveau élus) et d'une instance de suivi technique (niveau agents et services concernés) ;
- La création d'un Pôle Local de Développement ;
- Les resources techniques et financières mises à disposition de la CCH dans le cadre du PDE.

6. Annexes

6.1. Annexe 1 – Bilan d'avancement des actions inscrites au PDE de 2016

Le tableau ci-dessous représente la légende utilisée pour le bilan d'avancement des actions précédemment définies dans le PDE :

Etat d'avancement
Réalisé
En cours de réalisation
En attente / non entamée
Action abandonnée / plus d'actualité

Bilan des actions relevant de la Gouvernance :

Gouvernance		
		Etat d'avancement
OSA - Clarifier les rôles de la CCH et du Pays		
Créer un outil de concertation,d'échange,de mise en œuvre et d'évaluation de politique publique commun		
1	*Créer un Pole Local de Développement CCH avec le gouvernenement, la CCH et les soci-professionnels incluant le tourisme nautique, l'agricutlure,et le patrimoine historique*	
OSB - Renforcer l'organisation de la CCH		
Créer un fonds d'investissement touristique		
2	*Etude de la création d'un fonds d'appui aux projets touristiques issu de la recette touristique nouvelle*	
Créer une recette nouvelle CCH issue du tourisme nautique		
3	*Doter l'outil unique de pilotage de la capacité juridique et technique de percevoir la recette*	
4	*Etude de la création d'une taxe de mouillage CCH commune aux iles de la CCH ou aux Iles sous le Vent et gérée par l'opérateur unique*	
Doter la CCH de moyens d'intervention au service de sa feuille de route		
5	*Créer un outil unique de pilotage de la gestion des différents sites qui pilotera et accompagnera les différents gestionnaires (privés) locaux dans leurs activités de gestion et d'animation des sites*	
6	*Organigramme de la CCH et recrutements : Pôle tourisme avec agrégateur tourisme, Pôle Agriculture et maison de la culture*	

Bilan des actions relevant du Tourisme nautique :

Tourisme nautique		
		Etat d'avancement
OS1- Augmenter le revenu lié au tourisme nautique en offrant aux touristes nautiques des activités et des contenus touristiques		
Améliorer l'animation et le pilotage touristique CCH		
1	*Créer un outil d'agrégation des activités touristiques à l'échelle de la CCH ou des Iles Sous le Vent*	
2	*Etudier l'opportunité de la création d'un outil d'agrégation des activités touristiques (dont charters) en sus du site internet avec fonctions de promotion, commercialisation, appui à la formation et à la professionnalisation, gestion, certification*	
Développer l'agro tourisme dans les zones de mouillage		
3	*Accompagner les opérateurs*	
4	*Créer le concept de tourisme à la ferme*	
5	*Faire adhérer les opérateurs à un réseau Pays*	
6	*Former les opérateurs*	
7	*Identifier les fermes pouvant basculer dans l'agro tourisme*	
Développer les activités de randonnées pédestres et cyclistes		
8	*Entretenir les sentiers de randonnées*	
9	*Ouvrir et baliser de nouveaux sentiers de randonnées, ouvrir des pistes cyclabes*	
10	*Promouvoir et flécher les sentiers de randonnées*	
Développer les activités de restauration (snacks, bars,...), de commerce, de vente d'artisanat et de souvenirs locaux et de services (relais postaux) aux abords des zones de tourisme nautique		
11	*Accompagner les projets et les financer grâce au fond d'investissement touristique*	

12	*Créer un outil mutualisé de gestion des entreprises et des achats au sein de l'agrégateur touristique*	
13	*Identifier des zones et des activités adéquates*	
14	*Procéder à des appels à projets*	
15	*Viabiliser de l'immobilier en faveur du commerce et de la restauration*	
	OS2 - Augmenter le nombre de touristes nautiques	
Améliorer la gamme de services logistiques liées au tourisme nautique (eau, déchets) par la création d'un service commun d'avitaillement eau et de traitement déchets dans chaque Ile		
16	*Améliorer le service d'assainissement des eaux et huiles usées produites par les touristes nautiques*	
17	*Etudier la faisabilité d'un service unique et commun à toute la CCH*	
18	*Faire un état des lieux de la pratique actuelle sur chaque site*	
19	*Optimiser l'offre de service d'entretien et de réparation des voiliers en créant un nouveau site de carénage à Raiatea*	
Augmenter la capacité d'accueil des touristes nautiques en développant le nombre de places		
20	*Augmenter le nombre de zones de mouillage aménagées pour les voiliers de tourisme et sédentaires*	
21	*Augmenter les places en marina à RAIATEA (préciser où)*	
22	*Créer au moins une marina supplémentaire d'ici 2020 à HUAHINE ou MAUPITI*	
23	*Réaménager ou aménager des sites d'accueil dans les quatre îles concernées (action en cours via le Pays, projet porté par CCISM)*	
Optimiser la gestion du port d'Uturoa et des marinas		
24	*Etudier un nouvel outil de gestion du port d'Uturoa et des marinas*	

Bilan des actions relevant du Patrimoine historique :

Patrimoine historique		
		Etat d'avancement
	OS3 - Faire du patrimoine historique un levier du tourisme	
Améliorer l'entretien et la signalisation sur les sites existants		
1	*Créer au sein de la CCH un service des sites historiques et patrimoniaux*	
Développer les activités autour du patrimoine historique et culturel des communes de la CCH		
2	*Créer les accès et aménagements autour des nouveaux sites historiques*	
3	*Créer les outils de promotions des sites historiques*	
4	*Créer un comité de sélection des sites historiques*	
5	*Ecrire l'histoire des sites historiques*	
6	*Entretenir les sites historiques*	
7	*Former des guides locaux*	
8	*Identifier tous les sites historiques remarquables dans chacune des Iles*	
9	*Créer un outil unique de pilotage de la gestion des différents sites qui pilotera et accompagnera les différents gestionnaires (privés) locaux dans leurs activités de gestion et d'animation des sites*	
10	*Organigramme de la CCH et recrutements : Pôle tourisme avec agrégateur tourisme, Pôle Agriculture et maison de la culture*	

0S4 - Valoriser et promouvoir l'histoire et la culture locales		
(Re)Développer une gastronomie des Iles Sous le Vent		
11	*Créer une association dans le cadre de l'agropole de gastronomie Raromatai qui rassemble des "mama", des chefs de restaurants de Bora Bora et des agriculteurs pour (re)développer des recettes RAROMATAI à partir de produits locaux.*	
Accompagner le développement des associations (danse, chant, artisanat traditionnel, ...) dans le cadre de la maison de la culture		
12	*Créer un calendrier annuel d'évènements et d'animations avec toutes les structures des Iles Sous le Vent*	
13	*Organiser le soutien à la gestion des associations, la mutualisation des moyens (notamment humains), dans une politique de contractualisation moyen terme*	
Assurer la promotion permanente des RAROMATAI dans le tourisme polynésien		
14	*Créer des liens avec les hotels de Bora Bora et avecTahiti Tourisme*	
Organiser la filière culture et patrimoine		
15	*Créer une maison de la culture CCH pour piloter la politique de valorisation du patrimoine et mutualiser les moyens*	
Valoriser le passé et la culture RAROMATAI		
16	*Ecrire un ou plusieurs ouvrages sur les RAROMATAI*	
17	*Organiser le recueil des savoirs des anciens sur l'histoire des RAROMATAI, les migrations, les savoirs faire et les modes de vie*	

Bilan des actions relevant de l'Agriculture biologique :

Agriculture biologique		
		Etat d'avancement
0S5 - Organiser les filières de l'agriculture raisonnée et biologique, hors élevage		
Accompagner la structuration de la filière d'amont en aval		
1	*Créer trois GDA thématiques RAROMATAI avec des animateurs dédiés et en partie financés par les agriculteurs dans le cadre des KAI HOTU RAU (fruits, coco, légumes, ...)*	
2	*Développer les fonctions de l'agrégateur KAI HOTU RAU en vue d'élargir ses compétences et interventions en support technique à la production, à l'achat d'intrants et*	
3	*Monter un partenariat avec KAI HOTU RAU et créer les KAI HOTU RAU locaux à Raiatea,Tahaa et Huahine*	
Confier les structures aux meilleurs professionnels possibles		
4	*Créer une gouvernance adaptée le cas échéant en séparant l'infrastructure et l'exploitation*	
5	*Recherche de professionnels de la transformation pour piloter les outils via appel à projets et si carence via SEM*	
Se doter d'une stratégie agricole au niveau de la CCH et des moyens nécessaires à sa mise en oeuvre		
6	*Créer un label Agriculture raisonnée RAROMATAI*	
7	*Réaliser le Schéma Agricole des RAROMATAI (SAR)*	
8	*Viabiliser et valoriser le foncier via un service de médiation foncière*	
0S6- Développer les débouchés des filières de l'agriculture raisonnée et biologique, hors élevage		
Caractériser les marchés de consommation finale incluant Bora-Bora		
9	*Estimer les achats en les qualifiant par gamme donc par qualité et par conditionnement*	
10	*Faire une étude des différents marchés agricoles (consommation domestique, cantines scolaires, restaurants et snacks, hôtels et restaurants de luxe) pour les produits de l'agriculture*	
Favoriser l'accès aux marchés des productions agricoles		
11	*Créer via KAI HOTU RAU un service de collecte des denrées agricoles*	
12	*Se doter des moyens de transports de denrées agricoles adéquats, soit par partenariat avec armateur existant soit par l'aquisition de moyens de transports maritimes propres*	
Généraliser la filière engrais local		
13	*Augmenter les capacités du centre de compostage de RAIATEA*	
14	*Créer un centre de compostage secondaire à HUAHINE (par duplication du système de RAIATEA)*	
15	*Etudier la possibilité économique et financière, et la faisabilité technique, de créer des centres de compostage secondaires à TAHAA et MAUPITI*	
Se doter de capacités de transformation adaptées dans les filières végétales		
16	*Créer un petit agropole à RAIATEA doté d'outils pour la transformation des tubercules, fruits et légumes, telle que l'usine d'amylacées en prévision*	

6.2. Annexe 2 – Liste des organisations et participants aux consultations

Le tableau ci-après liste les organisations et individus ayant pris part à la phase de consultation :

Organisme	Intitulé	Nom	Prénom
-	Retraité	TEIHOARII	Teriipaia
Chambre d'Agriculture et de Pêche Lagonaire (CAPL)	Directeur général	FABRESSE	Marc
Chambre d'Agriculture et de Pêche Lagonaire (CAPL)	Responsable Raiatea	ROIHAU	Heiarii
Chambre de Commerce, d'Industrie, des Services et Métiers (CCISM)	Directeur général	DURAND	Heiarii
Chambre de Commerce, d'Industrie, des Services et Métiers (CCISM)	Responsable d'agence	HART	Patricia
Circonscription des Iles Sous-le-Vent (CISL)	Responsable Cellule Développement	MANOI	Meari
Circonscription des Iles Sous-le-Vent (CISL)	SG CISL	SAUTREAU	Stéphanie
Communauté de communes de Hava'i	Président	TETUANUI	Cyril
Communauté de communes de Hava'i	3ème Vice-présidente	AMARU	Patricia
Communauté de communes de Hava'i	6ème Vice-président	GIBERT	Pitori
Communauté de communes de Hava'i	8ème Vice-président	SCHMIDT	Carlos
Communauté de communes de Hava'i	9ème Vice-président	HOLMAN	Gérard
Communauté de communes de Hava'i	Membre délégué	ROOPINIA	Myron
Communauté de communes de Hava'i	Directeur général des services	GUILLAIN	Teva
Commune de Taputapuatea	Directeur général des services adjointe	TCHAN FA	Manuia
Direction de l'Agriculture (DAG)	Responsable antenne ISLV	VAUCHEROT	Vincent
Direction de la Culture et du Patrimoine (DCP)	Chef du service culture et patrimoine	TAMARII	Anatauarii
Direction des Ressources Marines (DRM)	Responsable ISLV	TAVAEARII	Romy
Direction Polynésienne des Affaires Maritimes (DPAM)	Directeur adjoint	TAPUTUARAI	Charles
Direction Polynésienne des Affaires Maritimes (DPAM)	Chef de projet	MARROUAT	Cédric
GIE Tahiti Tourisme	Coordinatrice comités du tourisme	FARE-BREDIN	Taiana
GIE UMA	Gestionnaire	NOUSE	Jean-Michel
Port autonome de Papeete	Directeur adjoint	LEJEUNE	Sébastien
Service du Tourisme	Directrice adjointe	VARET	Laurence
Service du Tourisme	Chargé de communication	SCHACHT	Horst
Subdivision administrative des Iles Sous-Le-Vent	Adjointe au chef de la subdivision administrative	LETORT	Anne-Victoria
Subdivision administrative des Iles Sous-Le-Vent	Règlementation	TEIHOTAATA	Adèle
Tahiti Yacht Charter	Directrice générale	PICARD	Ségolène
Tahiti Yacht Charter	Responsable	MOISSET	Bertrand
The Moorings & Sunsail Tahiti	Base manager	RICHARDOT	Alexandre
The Moorings & Sunsail Tahiti	Responsable services clients	VANTIGHEM	Sophie
Vaihuti Fresh	Directeur	LISON DE LOMA	Thierry
Viper Va'a	Directeur commercial	PELOU	Alexandre
Viper Va'a	Responsable production	POULAIN	Manuarii

6.3. Annexes 3 – Fiches de postes pour le Pôle Local de Développement de la CCH

Responsable – Pôle Local de Développement – Projet de développement économique

Identification du poste

- *Intitulé du poste : Responsable – Pôle Local de Développement*
- *Rattachement hiérarchique : Direction générale de la communauté de communes de Hava'i*
- *Statut : Cadre, contrat de droit public*
- *Lieu de travail : Communauté de communes de Hava'i, Tumaraa, Raiatea*
- *Type de contrat : CDI ou CDD selon profil*

Missions principales

1. Pilotage du projet :

- *Suivre et accompagner la mise en œuvre du plan stratégique du développement économique de la communauté de communes*
- *Fixer les priorités et les objectifs opérationnels en lien avec les élus, le comité de pilotage et la direction.*
- *Assurer la cohérence des actions menées avec les besoins locaux et les orientations politiques.*

2. Encadrement et animation de l'équipe :

- *Superviser une équipe pluridisciplinaire composée de chargé(e)s de mission.*
- *Assurer le développement des compétences et l'accompagnement des collaborateurs.*
- *Garantir une organisation de travail efficace et participative.*

3. Coordination des partenariats et financements :

- *Développer et entretenir les relations avec les acteurs économiques locaux, les institutions publiques et les partenaires privés.*
- *Identifier et mobiliser les financements externes (subventions, fonds européens, etc.).*

4. Suivi et évaluation :

- *Mettre en place des indicateurs de performance pour évaluer les résultats du projet.*
- *Produire des rapports réguliers à destination des élus, du comité de pilotage et des financeurs.*

Compétences requises

- *Connaissance approfondie en développement économique et en gestion de projets territoriaux.*
- *Capacités managériales éprouvées (coordination d'équipes, gestion des conflits).*
- *Maîtrise des outils de pilotage et de reporting.*
- *Bonne connaissance des acteurs institutionnels, des réseaux économiques et des dispositifs de financement.*
- *Excellentes capacités relationnelles et rédactionnelles.*

Profil recherché

- *Formation supérieure (Bac +5) en économie, gestion, développement territorial ou équivalent.*
- *Expérience significative (5 ans minimum) dans le pilotage de projets économiques ou managériaux.*
- *Expérience dans le secteur public, en commune ou dans un service du Pays.*
- *Dynamisme, autonomie, et capacité d'adaptation.*

Chargé(e) de mission – Pôle Local de Développement – Projet de développement économique

Identification du poste

- *Intitulé du poste : Chargé(e) de mission – Pôle Local de Développement*
- *Rattachement hiérarchique : Responsable PLD*
- *Statut : Agent contractuel ou fonctionnaire communal*
- *Lieu de travail : Communauté de communes de Hava'i, Tumaraa, Raiatea*
- *Type de contrat : CDD renouvelable ou CDI selon profil*

Missions principales

1. Mise en œuvre des actions opérationnelles :

- *Participer à la mise en œuvre du projet de développement économique de la communauté de communes.*
- *Organiser des événements économiques (forums, ateliers, rencontres inter-entreprises).*

2. Accompagnement des acteurs locaux :

- *Coordonner les acteurs publics et privés pour la mise en œuvre des actions identifiées, en fonction des priorités définies*
- *Développer de nouveaux partenariats avec les acteurs publics et privés concernés.*

3. Veille et analyse :

- *Réaliser des études économiques et des diagnostics territoriaux nécessaires.*
- *Assurer une veille sur les dispositifs d'aides et les tendances économiques.*

4. Communication et sensibilisation :

- *Participer à la promotion des actions menées auprès du public et des partenaires.*
- *Contribuer à la production de supports de communication (réseaux sociaux, newsletters, rapports, etc.).*

Compétences requises

- *Connaissances solides en développement économique local et gestion de projet.*
- *Maîtrise des outils informatiques et bureautiques.*
- *Capacités d'analyse, de synthèse et de rédaction.*
- *Aisance relationnelle et aptitude au travail en réseau.*

Profil recherché

- *Formation Bac +3 à Bac +5 en économie, aménagement du territoire, gestion de projet ou équivalent.*
- *Première expérience (1 à 3 ans) en développement territorial ou gestion de projet.*
- *Rigueur, sens de l'organisation et esprit d'équipe.*

6.4. Annexe 4 – Liste de formations

Le tableau suivant liste les formations identifiées qui pourraient être pertinentes pour les membres de l'équipe du Pôle Local de Développement :

Type de formation	Sujet	Référence	Nom de la formation
Formations transversales	Relations publiques	R1001	Initiation à la communication institutionnelle
	Relations publiques	R1002	Construire sa stratégie de communication
	Relations publiques	R2001	Communication par les réseaux sociaux
	Relations publiques	R3001	Organisation d'évènements et de manifestations
	Gestion de projet	G3011	GPEC : méthodes et outils pour permettre en place une stratégie efficace
	Leadership	C1001	Chef de service, manager intermédiaire
	Leadership	C1002	Chef d'équipe, manager de proximité
	Gestion de projet	C3003	Planification, organisation et contrôle du travail de son équipe
	Gestion de projet	C3004	Tableau de bord et pilotage de l'activité
	Leadership	C4001	Prévention et gestion des conflits au sein d'un service
	Leadership	C4010	Délégation et responsabilisation de ses collaborateurs
	Gestion de projet	C2019	Gestion de projet
	Gestion de projet	C2006	Du projet d'administration au projet de service
	Gestion de projet	C2007	Du projet politique au projet d'administration
	Gestion de projet	C5001	Oser l'innovation dans la fonction publique
	Gestion de projet	C5003	Oser l'innovation pour construire nos politiques publiques
Formations pour les métiers administratifs	Organisation	A1005	Rédaction de compte rendu et prise de notes
	Organisation	A2004	Gestion de son temps et de ses priorités
	Communication	A3003	Prise de parole en public
	Gestion	A3004	Préparation et animation d'une réunion
	Gestion	A3005	Gestion du mécontentement et réduction des tensions avec le public
	Gestion	A3006	Conduite de réunion de projet
	Gestion	A3007	Techniques de négociation
	Communication	A3008	Techniques de présentation efficace d'un projet
	Communication	A3013	Communication non violente
	Communication	A5001	Découverte du Reo Tahiti appliqu au milieu communication
	Droit	B1006	Droit public : initiation
	Droit	B2005	Initiation au code polynésien des marchés publics
	Droit	B4001	Délégation de service public : approche juridique et pratique
	Droit	B4002	Intercommunalité : mutualisation et partage de services
	Gestion	B4003	Modes de gestion des services publics locaux
	Gestion	B4004	Mise en oeuvre de la mutualisation intercommunale
	Gestion	B5001	Responsabilité des collectivités, des élus et des agents
	Gestion	B5003	Veille juridique et/ou technologique : méthodes et outils
	Gestion	B5006	Relations entre les collectivités et les associations
	Finances	I1006	Demandes de financement : constitution et suivi des dossiers
	Finances	I1007	Découverte des finances communales

Pour les détails des différentes formations, se référer au [catalogue de formation du Centre de Gestion et de Formation (CGF)](#).

6.5. Annexe 5 – Budget de fonctionnement prévisionnel du Pôle Local de Développement

L'analyse financière a permis d'établir un budget de fonctionnement prévisionnel du Pôle Local Développement sur 5 ans, qui se décline comme suit :

Catégorie	Item	Commentaire	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total Années 1-5
Ressources humaines	**Salaire Responsable PDE**	*1 ETP (Cat A, Grade Conseiller, éch 8)*	5 610 552 FCFP	5 610 552 FCFP	5 610 552 FCFP	5 610 552 FCFP	5 610 552 FCFP	**28 052 760 FCFP**
Ressources humaines	**Salaire Chargé(e)s de mission PDE**	*1 ETP en années 1 et 2, puis 2 ETP à partir de l'année 3 (Cat B, Grade technicien principal, éch 4)*	4 609 944 FCFP	4 609 944 FCFP	9 219 888 FCFP	9 219 888 FCFP	9 219 888 FCFP	**36 879 552 FCFP**
Ressources humaines	**Côtisations patronales**	*30% de la masse salariale non chargée*	3 066 149 FCFP	3 066 149 FCFP	4 449 132 FCFP	4 449 132 FCFP	4 449 132 FCFP	**19 479 694 FCFP**
Ressources humaines	**Autres charges de personnel (congés, formation, gestion)**	*Congés/Formation/Gestion : 20% de la masse salariale chargée*	2 657 329 FCFP	2 657 329 FCFP	3 855 914 FCFP	3 855 914 FCFP	3 855 914 FCFP	**16 882 401 FCFP**
Moyens généraux	**Frais de bureaux et autres**	*Est. 30KF / ETP / mois*	720 000 FCFP	720 000 FCFP	1 080 000 FCFP	1 080 000 FCFP	1 080 000 FCFP	**4 680 000 FCFP**
Moyens généraux	**Frais informatique et télécommunication**	*Est. 150KF / ETP / an*	300 000 FCFP	300 000 FCFP	450 000 FCFP	450 000 FCFP	450 000 FCFP	**1 950 000 FCFP**
Transports	**Frais de déplacements sur Tahiti et Raromata'i**	*Est. 12 / an à 100KF l'unité*	1 200 000 FCFP	1 200 000 FCFP	1 200 000 FCFP	1 200 000 FCFP	1 200 000 FCFP	**6 000 000 FCFP**
Autres frais de fonctionnement	**Frais d'organisation copil, cotech et autres réunions**	*Est. 12 / an à 50KF l'unité*	600 000 FCFP	600 000 FCFP	600 000 FCFP	600 000 FCFP	600 000 FCFP	**3 000 000 FCFP**
Communication	**Frais de communications**	*Est. 300KF annuel*	300 000 FCFP	300 000 FCFP	300 000 FCFP	300 000 FCFP	300 000 FCFP	**1 500 000 FCFP**
TOTAL			**19 063 974 FCFP**	**19 063 974 FCFP**	**26 765 486 FCFP**	**26 765 486 FCFP**	**26 765 486 FCFP**	**118 424 407 FCFP**

6.6. Annexe 6 – Liste des documents et références

Ci-dessous la liste non exhaustive des références utilisées dans le cadre de l'analyse documentaires :

- Arrêté HC n°1712 du 30 décembre 2011 portant création de la Communauté de communes Hava'i
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration des termes de références des études nécessaire à l'élaboration du projet de développement économique de Hava'i, Communauté de communes de Hava'i, 2012
- Catalogue de formation, Centre de gestion et de formation, 2024
- Coastal and inland settlement on Ra'iatea (Society Islands) during the development/expansion, classic, and post-contact phases, Jennifer G. Kahn, 2018
- Comptes administratifs de l'année 2023 de la Communauté de communes de Hava'i
- « Fāri'ira'a Manihini 2027 » (FM27) - Stratégie de développement du touristique, Tahiti Tourisme, 2022
- Grille salariale de la fonction publique communale, 2024
- L'économie maritime en Polynésie française, Cluster Maritime de Polynésie française, 2024
- Loi du Pays n°2023-22 du 3 mars 2023 fixant les principes généraux de mise en œuvre de l'article 48 de la loi organique n°2004-192 du 27 février 2024 portant statut d'autonomie de la Polynésie française
- Loi du Pays n°2023-22 du 3 mars 2023 fixant les principes généraux de mise en œuvre de l'article 55 de la loi organique n°2004-192 du 27 février 2024 portant statut d'autonomie de la Polynésie française
- Mémorandum d'accord de coopération entre la Communauté de communes de Hava'i et Phoenix Culture Travel Group Industrial Co Ltd, 2020
- Organigramme de la Communauté de communes de Hava'i, 2023
- Plan Climat de la Polynésie française 2024-2030, Service des énergies, 2024
- Plan de gestion des déchets, Communauté de communes de Hava'i, 2017
- Projet de développement économique, Communauté de communes de Hava'i, 2016
- Projet de développement économique, Communauté de communes Hava'i, 2016
- Recensement de la population de la Polynésie française, Institut de la statistique de Polynésie française, 2022
- Recensement général de l'agriculture, Institut de la statistique de Polynésie française, 2024
- Schéma d'aménagement général de la Polynésie française (SAGE), Ministère du logement, de l'aménagement du territoire en charge des transports insulaires, 2020
- Schéma directeur d'aménagement 2022-2032, Port Autonome de Papeete, 2023
- Schéma directeur de l'agriculture 2021-2030, Direction de l'agriculture, 2022
- Schéma directeur de l'aquaculture, Direction des ressources marines, 2018
- Séminaire développement économique de la Communauté de communes de Hava'i, 2016
- Stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française, Délégation à la recherche, 2022
- Tableau des effectifs de la Communauté de communes de Hava'i, 2024